



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture
Office de consultation et d'économie animale

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft
Amt für Beratung und Viehwirtschaft



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Politique production animale 2015





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture
Office de consultation et d'économie animale

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft
Amt für Beratung und Viehwirtschaft



Rapport

Destinataire Messieurs Jean-Michel Cina, Chef du DEET et Gérald Dayer, Chef du SCA

Auteur M. Alain Alter

Date 27.02.12

Production animale vision 2015

Table des matières

1.	INTRODUCTION	3
1.1.	Contexte	3
1.2.	Enjeux	4
2.	DÉTERMINATION DES OBJECTIFS	4
2.1.	Politique des alpages	4
2.2.	Politique des fromageries	5
2.3.	Politique en matière de succession	5
2.4.	Politique en matière des races autochtones	5
3.	MÉTHODOLOGIE	5
3.1.	Politique des alpages	5
3.2.	Politique des fromageries	6
3.3.	Politique en matière de succession	7
3.4.	Politique en matière des races autochtones	7
4.	DONNÉES STATISTIQUES DE CHAQUE PROJET	8
4.1.	Politique des alpages	8
4.1.1.	<i>Evolution du nombre de bovins estivés</i>	8
4.1.2.	<i>Provenance du bétail estivé</i>	9
4.1.3.	<i>Catégorie d'animaux estivés en UGB</i>	9
4.1.4.	<i>Charge usuelle et charge effective</i>	10
4.1.5.	<i>Nombre d'alpages avec charge effective en % de la charge usuelle 2009</i>	10
4.1.6.	<i>Perspectives futures</i>	11
4.1.7.	<i>Statistique de la production laitière sur les alpages</i>	11
4.1.8.	<i>Typologies retenues pour l'analyse économique</i>	12
4.1.9.	<i>Investissements futurs</i>	12
4.1.10.	<i>Définition des périmètres relative à la protection des troupeaux</i>	14
4.2.	Politique des fromageries	15
4.2.1.	<i>Répartition de la production laitière</i>	15
4.2.2.	<i>Répartition de la production laitière selon l'aire</i>	17
4.2.3.	<i>Provenance du lait suivant le cadastre de la production animale CPA</i>	18
4.2.4.	<i>Grille d'évaluation des laiteries</i>	18

4.3.	Politique en matière de succession	20
4.3.1.	<i>Définition de l'Unité de Main d'Oeuvre Standard (UMOS)</i>	20
4.3.2.	<i>Répartition des exploitations détenant du bétail selon le critère des UMOS</i>	20
4.3.3.	<i>Répartition par district du nombre d'exploitants ayant plus de 50 ans</i>	21
4.3.4.	<i>Structure selon l'âge – nombre d'exploitations 2'588</i>	21
4.3.5.	<i>Structure selon l'âge – exploitations 0.25 à 0.5 UMOS</i>	22
4.3.6.	<i>Structure selon l'âge – exploitations 0.5 à 1 UMOS</i>	23
4.3.7.	<i>Structure selon l'âge – exploitations > 1 UMOS</i>	24
4.3.8.	<i>Mise en valeur des questionnaires</i>	24
4.4.	Politique en matière des races autochtones	29
4.4.1.	<i>Moutons Nez Noir et chèvres Col Noir du Haut-Valais</i>	29
4.4.2.	<i>Données statistiques</i>	30
4.4.3.	<i>Données statistiques</i>	30
5.	STRATÉGIE	31
6.	MESURES	31
6.1.	Politique des alpages	31
6.1.1.	<i>Mesures actuelles</i>	31
6.1.2.	<i>Mesures nouvelles</i>	31
6.2.	Politique laitière et fromagère	34
6.2.1.	<i>Mesures actuelles</i>	34
6.2.2.	<i>Mesures nouvelles</i>	35
6.3.	Politique en matière d'élevage	36
6.3.1.	<i>Mesures actuelles</i>	36
6.3.2.	<i>Mesures nouvelles</i>	38
6.4.	Politique de succession	39
6.4.1.	<i>Mesures nouvelles</i>	39
7.	PROMOTION DES PRODUITS VALAISANS	40
7.1.	Soutien au Raclette du Valais AOC	40
7.1.1.	<i>Situation</i>	40
7.1.2.	<i>Mesure actuelle</i>	40
7.1.3.	<i>Mesures nouvelles</i>	41
7.2.	Viande d'Hérens	41
7.2.1.	<i>Situation</i>	41
7.3.	Soutien à la race d'Hérens	41
7.3.1.	<i>Situation</i>	41
7.4.	Soutien à la promotion des produits du terroir valaisan	42
7.5.	Soutien aux filières locales de viande valaisanne reconnues	42
8.	RÉORGANISATION DU SERVICE DE L'AGRICULTURE, OFFICE DE PRODUCTION ANIMALE	43
9.	IMPACT FINANCIER	44
9.1.	Mesures de soutien par secteur	45
9.2.	Bilan financier	47
9.2.1.	<i>Tableau récapitulatif des mesures de soutien de politique animale</i>	47
9.1.2.	<i>Commentaires</i>	48
10.	CONCLUSION	48



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture
Office de consultation et d'économie animale

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft
Amt für Beratung und Viehwirtschaft



1. Introduction

La situation de l'agriculture suisse change, que ce soit au niveau national ou international. Il importe donc d'identifier clairement les enjeux spécifiques de l'agriculture valaisanne dans ce contexte et de définir clairement les axes d'action de la politique cantonale future.

Ce travail a déjà été fait pour les secteurs viticole (Viti 2015) et arboricole (Arbo 2015). La même démarche doit donc être effectuée pour le secteur de la production animale dont la contribution à l'entretien du territoire cantonale est prioritaire.

1.1. Contexte

La production animale représente une branche importante pour le monde agricole valaisan. Aussi, Les éléments suivants seront prédominants pour cette branche de production en Valais :

Développement des paiements directs : les principes de base du futur système ont été validés par le Parlement fédéral. Une orientation plus marquée sur les objectifs suivants est à relever :

- maintenir un espace rural ouvert par un paysage cultivé de qualité,
- conserver et promouvoir une biodiversité des espèces, des modes de production particulièrement en accord avec la nature et respectueux de l'environnement, des animaux, avec une implication plus importante des cantons prévisibles dans ces deux domaines.

Concurrence commerciale accrue : tant au niveau national qu'international (accords potentiels OMC et ALEA mis à part), la concurrence commerciale et la libéralisation des marchés constitueront le cadre dans lequel évoluera l'agriculture suisse durant ces prochaines années.

Exigences environnementales renforcées : le Valais est particulièrement touché par les récentes orientations prises en matière environnementale. La mise sous protection des prairies et pâturages secs (4'500 ha en Valais), la protection des grands prédateurs, ainsi que la mise en œuvre de la politique de renaturation des cours d'eau sont dans ce contexte notamment à mentionner.

Pressions sur les terres agricoles : alors que dans le monde, les enchères pour les terres agricoles stratégiques augmentent (ex. en Chine, en Afrique et en Amérique du Sud), les pressions sur les bonnes terres agricoles valaisannes s'accroissent, que ce soit par l'urbanisation, les infrastructures, les restrictions nouvelles posées à leur utilisation ou la politique en faveur des cours d'eau.

D'un autre côté, la forêt avance très fortement sur les zones agricoles les moins favorables (+ 550 ha/an), avec un grand risque de fermeture du territoire, de perte de biodiversité et d'attractivité paysagère. Les projections font état d'une perte entre 2'000 et 2'500 ha de terres agricoles en Valais d'ici à 2020. Cet aspect dépendra cependant également des modifications de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire, et notamment le statut qui sera donné à la forêt et aux surfaces d'assolement.

1.2. Enjeux

En fonction de l'évolution de ces conditions cadres, quatre enjeux majeurs caractérisent la production animale en Valais :

- **Améliorer les structures et la rentabilité** : au niveau des exploitations agricoles, les réflexions sont continues dans cet objectif et les outils existent déjà. Les efforts principaux doivent maintenant se porter sur les fromageries et les alpages où le potentiel d'amélioration est encore le plus grand.
- **Assurer l'exploitation agricole sur l'ensemble du territoire** : l'évolution forte des structures valaisannes depuis 2005 a des effets différents selon les régions : rationalisation positive des exploitations restantes dans certaines régions, abandon de l'agriculture dans d'autres. Une analyse par commune de la situation, voire groupe de communes, permet d'identifier les régions menacées et de proposer les mesures visant à assurer la pérennité de l'agriculture sur l'ensemble du territoire.
- **Renforcer la promotion des produits et des races autochtones** : le marketing des produits agricoles valaisans doit être encore amélioré pour renforcer leur positionnement sur les marchés et générer de la valeur ajoutée. Les collaborations intersectorielles par la marque Valais et l'évolution des structures promotionnelles valaisannes joueront un rôle important dans cette configuration. Le maintien et la promotion des races autochtones constituent également un enjeu important dans ce contexte, pour des motifs aussi bien identitaires et patrimoniaux que touristiques et économiques.
- **Optimiser les futurs paiements directs** : La nouvelle politique agricole PA 2014-2017 s'articulera sur des mesures favorisant notamment la préservation, la promotion et le développement de la diversité des paysages cultivés et la biodiversité des espèces faunistiques et floristiques. Le canton du Valais, par ses conditions climatiques et topographiques dispose d'un fort potentiel de valorisation de la nature et du paysage et doit bénéficier des aides publiques que sont les paiements directs pour améliorer le revenu de son secteur primaire.

Pour répondre à ces enjeux, le service cantonal de l'agriculture (SCA) a réalisé différents projets visant à fournir les bases pertinentes d'une politique agricole de référence. Ceux-ci portent sur les alpages, les structures fromagères, les successions des exploitations agricoles et sur le maintien des races autochtones. Leurs résultats ainsi que des propositions de mesures sont présentées de manière synthétique dans ce document.

2. Détermination des objectifs

Les objectifs suivants ont été définis pour chaque projet :

2.1. Politique des alpages

- Assurer la pérennité et la rentabilité des alpages.
- Maintenir la charge en bétail sur les alpages.
- Identifier les besoins futurs en matière d'infrastructures sur les alpages et répondre par des soutiens appropriés.
- Favoriser la gestion des engrais de ferme (installation de traite mobile) et la gestion du petit-lait (compostage ou autre).
- Contribuer à la mise en place de production d'énergie renouvelable.

- Améliorer l'attractivité et la promotion touristique des alpages (hébergement, restauration, valorisation des produits régionaux agricoles et artisanaux, synergies avec les milieux touristiques).
- Contribuer à la qualité de la pâture et à la sauvegarde des pâturages boisés.
- Assurer une protection appropriée des troupeaux contre les grands prédateurs.

2.2. Politique des fromageries

- Recueillir les données générales et économiques des différentes laiteries.
- Analyser les données comptables, déterminer les chiffres-clés et les commenter.
- Analyser les fromageries du canton en tenant compte des structures (organisation, état des bâtiments et des équipements) ainsi que des besoins à terme.
- Définir la future stratégie du canton en matière d'économie fromagère.

2.3. Politique en matière de succession

- Décrire la situation actuelle – nombre d'exploitations, formes et conduites d'exploitations, pyramide des âges.
- Analyser les exploitations afin de connaître leur pérennité selon les communes ou les régions.
- Déterminer les conséquences d'une forte réduction de l'activité agricole sur l'exploitation des surfaces d'une région.
- Définir des mesures d'aides pour les exploitations garanties à long terme ainsi que pour les reprises d'exploitations.

2.4. Politique en matière des races autochtones

- Etablir le bilan actuel de l'élevage des races autochtones (cheptel, consanguinité, éleveurs, syndicats).
- Identifier les besoins des éleveurs relatifs aux races autochtones et répondre par des soutiens appropriés.
- Définir une stratégie de développement des races autochtones et des mesures correspondantes.

3. Méthodologie

3.1. Politique des alpages

Afin de préciser le plus possible l'évolution future des alpages, un questionnaire a été élaboré et adressé à chaque responsable d'alpage. Sur les 540 envois, 70 % des questionnaires ont été retournés.

Cette enquête portait sur les éléments suivants :

- **Caractéristiques de l'alpage**
Nom de l'alpage principal, propriétaire et exploitant de l'alpage.
- **Description de l'alpage**
Catégories d'animaux estivés, destination du lait, local de fabrication.
- **Caractéristiques des bâtiments principaux**
Matériaux de couverture, état et revêtement de la façade, rénovation prévue à court et moyen terme.
- **Logement**
Equipements et état de la cuisine, des chambres et des installations sanitaires, rénovation prévue à court et moyen terme.

- **Stockage des engrais de ferme**
Capacité et état de la fosse à purin et de la fumière, rénovation prévue à court et moyen terme.
- **Accès**
Types, état actuel et projets de rénovation à court et moyen terme.
- **Etable**
Etat, type de construction, équipements et installations de traite, rénovation prévue à court et moyen terme.
- **Local de transformation et de stockage des produits laitiers**
Types, équipements, état actuel et projet de rénovation prévue à court et moyen terme.
- **Agritourisme**
Local de vente, restauration, hébergement – accueil, autres.
Etat actuel et projets de rénovation prévue à court et moyen terme.
- **Protection des troupeaux**
 - Attaque(s) de loup/année(s), nombre de bêtes perdues, charge usuelle et effective.
 - Le mode de conduite actuel du troupeau et possibilité de changement.
 - Les types de clôtures utilisés actuellement.

3.2. Politique des fromageries

Dans le but de préciser le plus possible l'évolution future des fromageries, un questionnaire a été élaboré. Les réponses ont été formulées par les responsables de chaque laiterie lors d'un entretien avec le conseiller agricole régional.

Cette enquête portait sur les éléments suivants :

- **Généralités**
Nom de la laiterie : dénomination précise, commune de situation.
- **Organisation, fonctionnement statutaire**
Forme juridique, réglementation concernant l'obligation de livrer, appréciation du fonctionnement des organes et gestion comptable.
- **Personnel, main d'œuvre**
Nombre d'employés à l'année et à temps partiel, qualification professionnelle, organisation du travail.
- **Producteurs et production**
Quantité de lait transformé (kg/année), nombre de producteurs professionnels, nombre de producteurs à temps partiel.
Période d'activité de la laiterie, kg lait minimale et maximale par jour.
Appréciation de la garantie de livraison dans 10 ans.
Livraison, ramassage du lait, mise en valeur du petit-lait.
Mode de répartition des coûts de ramassage et perspectives futures.
- **Description des bâtiments**
Local de fabrication (sans les installations intérieures), cave, local de vente et rénovation prévue à court et moyen terme.
Installations intérieures : chaudières, presses, installations du froid, compresseur et rénovation prévue à court et moyen terme.
Degré d'utilisation des infrastructures de production, infrastructures pour la vente et projets de rénovation prévue à court et moyen terme.
- **Aspects technico-économiques**
Palette des produits fabriqués, vente, marketing, distribution, critères de fixation du prix, politique des actions, offres spéciales. Démarche AOC raclette du Valais.
Collaboration avec les professionnels du tourisme et projets de développement.

3.3. Politique en matière de succession

Afin de mieux cerner l'évolution des reprises d'exploitations dans les régions menacées par un abandon de l'activité agricole, un questionnaire spécifique a été élaboré. Une mise à valeur a été effectuée sur la base des données des exploitations avec le concours des administrations communales concernées.

Cette enquête portait sur les éléments suivants :

- **Perspectives du développement de l'agriculture :**
 - **sur le plan communal**
 - Garantie de la commercialisation des principales productions agricoles.
 - Existence d'une collaboration entre les exploitations.
 - Soutien particulier de l'agriculture locale.
 - Perspectives de location et d'agrandissement des exploitations.
 - Équipement et état des chemins d'accès.
 - Facilité d'exploiter grâce à un bon regroupement des parcelles, remaniement parcellaire a été fait, à disposition d'un système d'irrigation.
 - Vie sociale bien développée (école, commerces, poste, vie associative).
 - **sur le plan de l'exploitation**
 - **Familles :**
 - Membres de la famille et leur formation professionnelle (connaissances).
 - Projet de succession de l'exploitation, reprise éventuelle ou confirmée de l'exploitation dans les prochains 10 ans par un membre ou non membre de la famille, possibilité de logement sur place pour la famille après la reprise de l'exploitation.
 - Travail sur l'exploitation possible sans l'aide de la famille.
 - **Infrastructures**
 - Exploitation ou une entreprise agricole au sens de l'art. 7 de la LDFR avec reprise selon les dispositions de la LDFR en matière de succession ?
 - Exploitation avec un avenir du point de vue structurel (ex. localisation au milieu du village), avec peu d'investissements nécessaires dans le futur.
 - État et conformité des bâtiments relatifs à la législation (protection de l'environnement et des animaux).
 - Situation géographique en rapport avec les parcelles. État du parc machines, AF (génie rural).
 - Infrastructures relatives à un développement de l'exploitation (diversification : vente directe).
 - **Financement :**
 - Possibilité de revenu complémentaire en dehors de l'agriculture.
 - Perspectives de changement de plein temps ou inversement.
 - Possibilité de reprise à l'intérieur de la famille avec facilité de financement.
 - Endettement supportable de l'exploitation lors de la reprise.
 - Possibilité d'aides publiques (subventions, crédit agricole).

3.4. Politique en matière des races autochtones

Pour disposer de plus d'informations sur l'évolution du cheptel des races ovine Nez Noir et caprine Col Noir, un questionnaire spécifique a été élaboré et adressé à chaque syndicat d'élevage. Avec le concours des secrétaires des syndicats d'élevage de chaque race concernée et sur la base des réponses, une mise en valeur a été faite.

Cette enquête portait sur les éléments suivants :

- **Données sur les personnes / l'exploitation**
 - État civil, taux d'activité dans l'agriculture, part des paiements directs dans le revenu agricole, main-d'œuvre familiale ou salariée.
 - Grandeur du cheptel, de l'exploitation, taux de production du fourrage de base et mise en valeur du produit, perspectives d'évolution sur le plan des infrastructures.

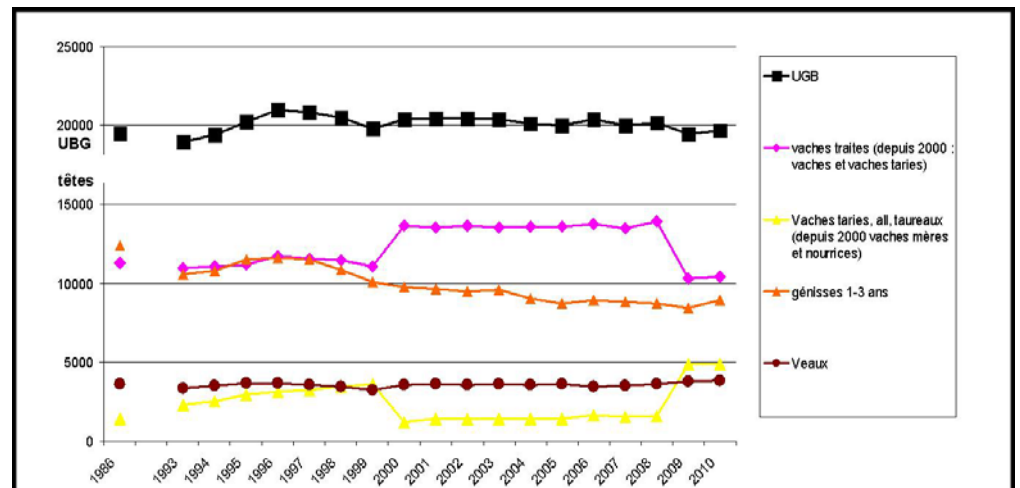
- **Rôle et signification de la race actuellement et à l'avenir**
Tradition, entretien du paysage, beauté de la race, vie associative, diversité de l'activité agricole, recherche d'un revenu complémentaire, maintien d'une race autochtone, tourisme, autres.
- **Evaluation de la race concernée par rapport aux autres races suisses au niveau :**
Performance bouchère, fécondité, longévité, robustesse, santé, beauté, aspects économiques et adaptation à la région.
- **Appréciation personnelle sur l'avenir de la race et les buts de détention**
Raisons zootechniques, économiques, sociales, environnementales, investissements futurs, mises en valeur de la production.
- **Appréciation personnelle sur la stratégie pour le maintien de la race et mesures souhaitées**
Soutien public pour des buts d'élevage précis (lait, viande, sélection des mâles, entretien du territoire), analyse des forces et faiblesses, des opportunités et des risques pour le développement des races.

La Race d'Hérens fait pour sa part l'objet d'une démarche spécifique. En effet, un questionnaire a été envoyé conjointement par la Fédération d'élevage et le SCA à tous les détenteurs de cette race en 2010. Les résultats ainsi que les axes de développement futurs seront travaillés d'une manière approfondie durant cet automne et normalement présentés à l'assemblée générale de la Fédération d'élevage en mars 2012. Toutefois, certaines réflexions font partie de ce présent rapport et elles sont mentionnées au chapitre 7.3.

4. Données statistiques de chaque projet

4.1. Politique des alpages

4.1.1. Evolution du nombre de bovins estivés

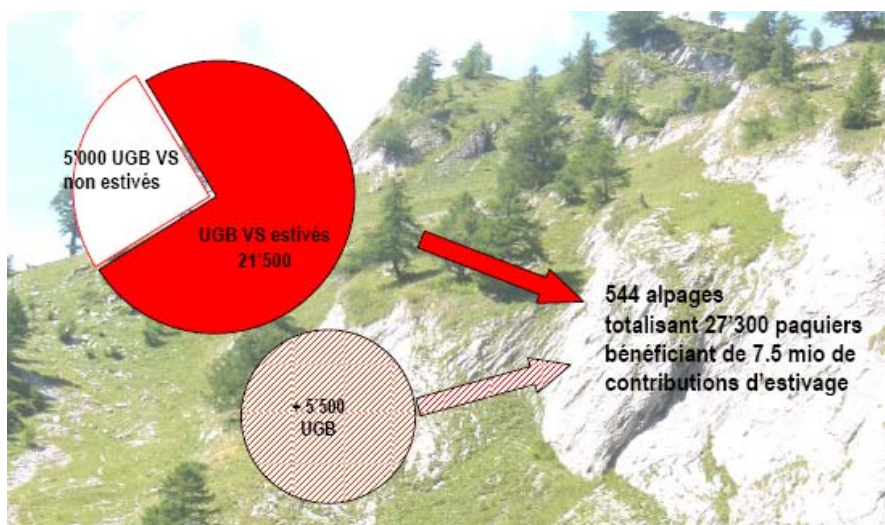


Source : Office des paiements directs, 2011

Commentaire :

Le tableau ci-dessus démontre une variation significative dès 2000 et dès 2008 concernant les vaches traites et les vaches tarées. La cause réside dans le fait que le groupe des vaches tarées comprend également les vaches mères et les vaches nourrices. Cette distinction ne porte pas à conséquence sur le nombre total de bêtes alpées bien que le nombre de génisses a légèrement diminué depuis 2000.

4.1.2. Provenance du bétail estivé

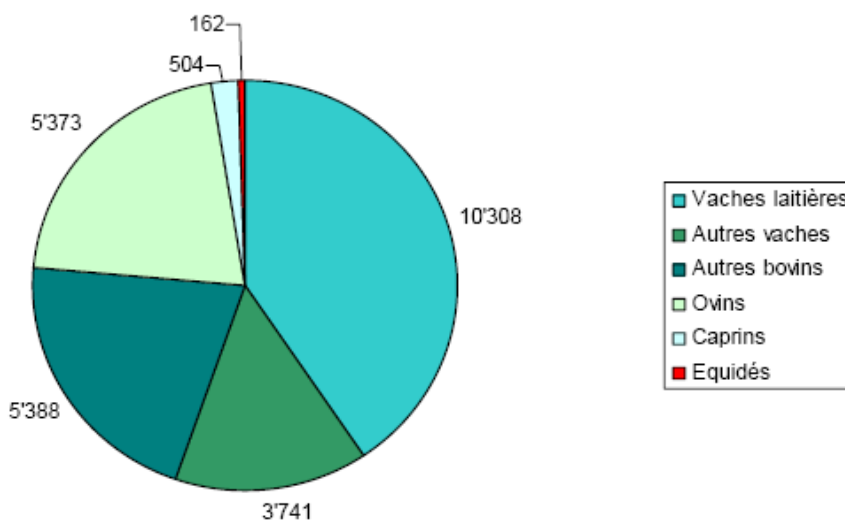


Source : Office des paiements directs, 2007

Commentaire :

Comme le relève ce tableau, près de 5'000 UGB du canton ne sont pas estivées, alors que 5'500 UGB estivées proviennent d'autres cantons.

4.1.3. Catégorie d'animaux estivés en UGB

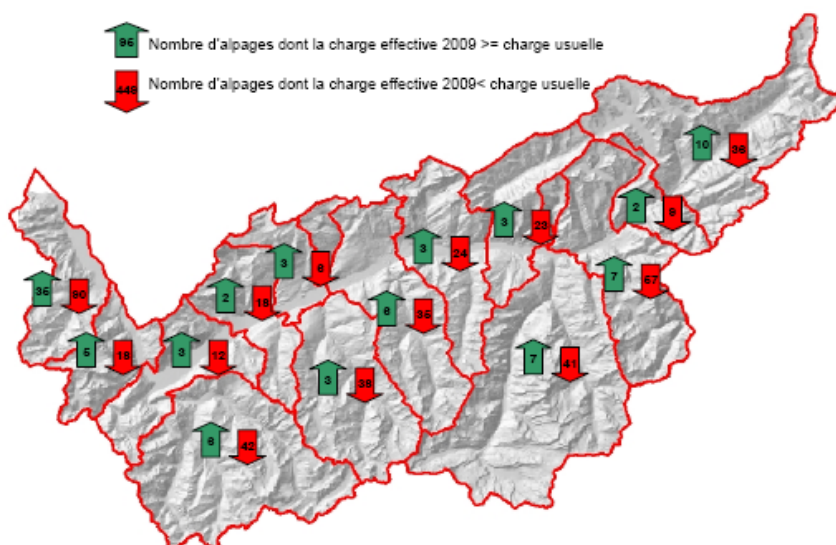


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Les vaches laitières représentent le 41 % alors que le bétail bovin le 77 % de l'ensemble du bétail alpin. Les UGB ovines atteignent le 20 % alors que les UGB caprines restent faibles.

4.1.4. Charge usuelle et charge effective

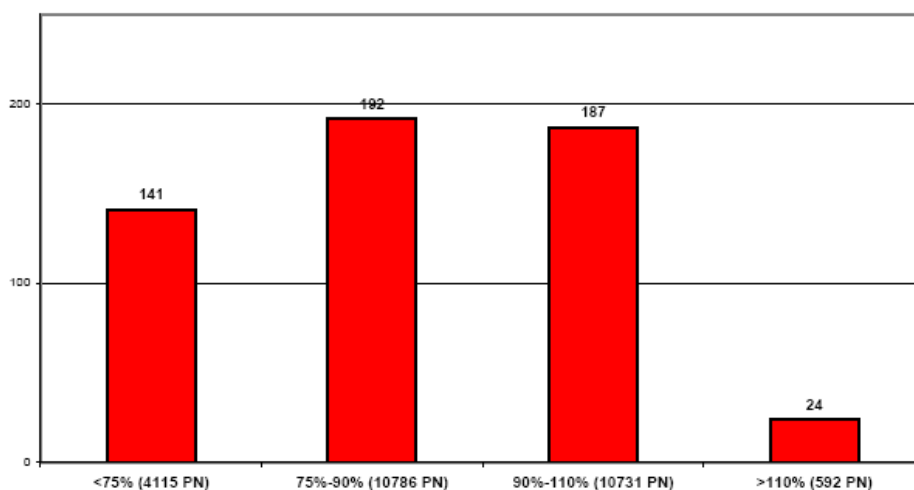


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

La différence entre la charge usuelle fixée sur les années de référence 1996, 1997 et 1998 et la charge effective en 2009 donne une indication sur l'évolution de la charge sur les alpages. Ainsi, 82 % des alpages ont une charge effective inférieure à la charge usuelle. L'exploitation durable des surfaces herbagères de nos alpages passe par le maintien d'un cheptel alpin comparable à celui d'aujourd'hui.

4.1.5. Nombre d'alpages avec charge effective en % de la charge usuelle 2009

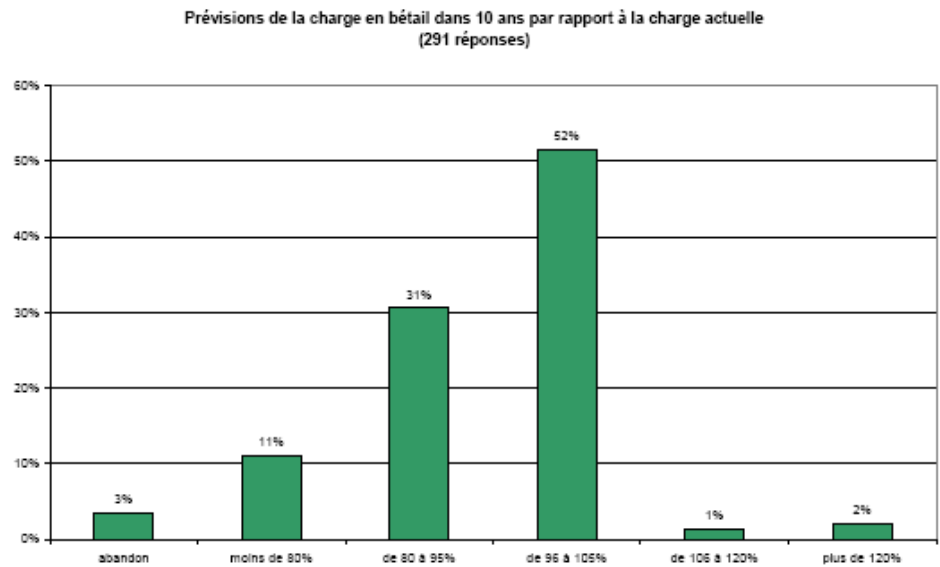


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

La lecture du tableau ci-dessus soulève la préoccupation suivante : le nombre d'alpages dont la charge effective est inférieure à 75 % (limite fixée par l'ordonnance sur les contributions d'estivage) pour l'obtention des contributions sans réduction apparaît important. Cette tendance à la diminution de la charge se confirme par l'appréciation des alpagistes tirée du questionnaire touchant l'évolution prévisible de la charge en bétail sur leur alpage.

4.1.6. Perspectives futures

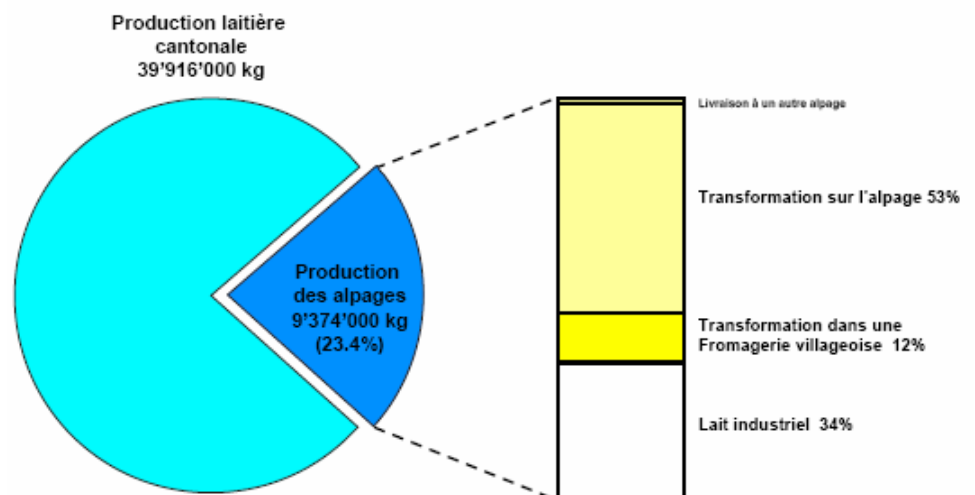


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Le tableau ci-dessus démontre que près de 85 % des alpages prévoient une charge effective entre 80 % et 105 % de la charge usuelle. En l'état actuel de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, ces alpages bénéficieraient toujours des mêmes contributions.

4.1.7. Statistique de la production laitière sur les alpages

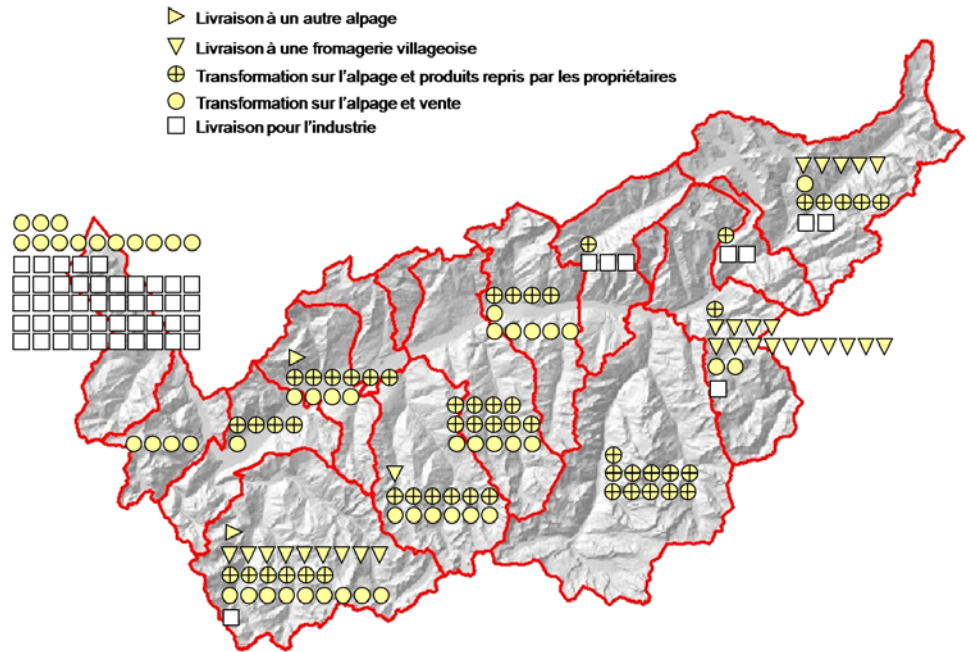


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

La production laitière cantonale atteint 50'000'000 kg pour l'année laitière 2009-2010 dont env. 9'000'000 kg pour les alpages. Plus de 50 % du lait d'alpage est transformé sur place. De ce fait, ces fromages peuvent bénéficier de la dénomination « fromage d'alpage » pour autant que toutes les conditions légales soient remplies. Le lait industriel représente encore près de 35 % et peut bénéficier de la dénomination « lait de montagne » si toutes les conditions requises sont remplies.

4.1.8. Typologies retenues pour l'analyse économique



Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Le graphique précédent permet de classer les alpages en fonction de la destination de la production :

- Transformation sur l'alpage
- Livraison à une fromagerie villageoise
- Livraison pour l'industrie.

Dans le groupe des alpages avec transformation sur l'alpage, une distinction supplémentaire semble pertinente entre

- les alpages sur lesquels la production est vendue par l'exploitant de l'alpage à ses risques et périls et
- les alpages sur lesquels la production est reprise par les propriétaires (il s'agit principalement d'alpages gérés sous la forme de consortage).

4.1.9. Investissements futurs

Le résultat du questionnaire a permis de formaliser les souhaits des propriétaires ou exploitants des alpages dans le domaine des infrastructures à court et moyen terme en indiquant, à titre indicatif, les montants des investissements

Objets :	Délai des investissements				Total
	0-5 ans	5 -10 ans	10 ans et plus	sans indication	
Logement	3'580'000.-	1'330'000.-	890'000.-	60'000.-	5'860'000.-
Route et accès	1'998'000.-	490'000.-	335'000.-	525'000.-	3'348'000.-
Eau	1'665'000.-	825'000.-	295'000.-	0.-	2'785'000.-
Toiture	1'275'000.-	565'000.-	380'000.-	120'000.-	2'340'000.-
Énergie	1'085'000.-	720'000.-	95'000.-	0.-	1'900'000.-
Fabrication	1'455'000.-	260'000.-	100'000.-	80'000.-	1'895'000.-

Objets :	Délai des investissements				Total
	0-5 ans	5 -10 ans	10 ans et plus	sans indication	
Étable	1'223'000.-	200'000.-	40'000.-	40'000.-	1'503'000.-
Traite	1'008'000.-	310'000.-	0.-	100'000.-	1'418'000.-
Agritourisme	910'000.-	140'000.-	0.-	115'000.-	1'165'000.-
Gestion des engrais	620'000.-	395'000.-	135'000.-	0.-	1'150'000.-
Pâturage	850'000.-	207'500.-	7'500.-	0.-	1'065'000.-
TOTAL	15'669'000.-	5'442'500.-	2'277'500.-	1'040'000.-	24'429'000.-

Commentaire :

Environ 64% des investissements se réaliseraient dans les 5 prochaines années alors que 60% concernent le logement, les voies de communication, l'approvisionnement en eau et le maintien du patrimoine bâti (toiture). L'analyse de chaque objet donne les renseignements suivants :

Logement : Les besoins en investissement concernent 100 alpages et se répartissent à parts égales entre cuisine, chambres et sanitaires. Il s'agit pour ¼ de constructions nouvelles.

Route, accès : La part pour les nouveaux accès représente un peu moins de CHF 900'000.-. Les assainissements de tronçons existants s'élèvent à CHF 2'500'000.-.

Eau : Les demandes concernent principalement des captages (CHF 1'300'000.-) et des conduites (CHF 900'000.-).

Toitures : 70 intentions sont formulées pour la rénovation des toitures.

Energie : 50 demandes concernent le raccordement au réseau (CHF 550'000.-), des installations solaires (env. CHF 500'000.-), des micro-centrales (CHF 100'000.-).

Fabrication : 50 intentions touchent aux locaux de fabrication (CHF 660'000.-), aux caves (CHF 490'000.-), aux chambres à lait (CHF 470'000.-), et au traitement du petit lait (CHF 275'000.-).

Etable : 40 projets de rénovation sont exprimés dont 15 sans indication de montant.

Traite : les investissements concernent des Installations de traite (CHF 620'000.-), des traites mobiles (CHF 325'000.-) des places de traite (CHF 475'000.-).

Agritourisme : 70 projets (30 nouveaux aménagements et 40 réfections d'aménagement existants). Beaucoup restent au stade de l'intention vague. Locaux de vente (CHF 450'000.-), restauration (CHF 235'000.-), hébergement (CHF 480'000.-) sont mentionnés dans les intentions.

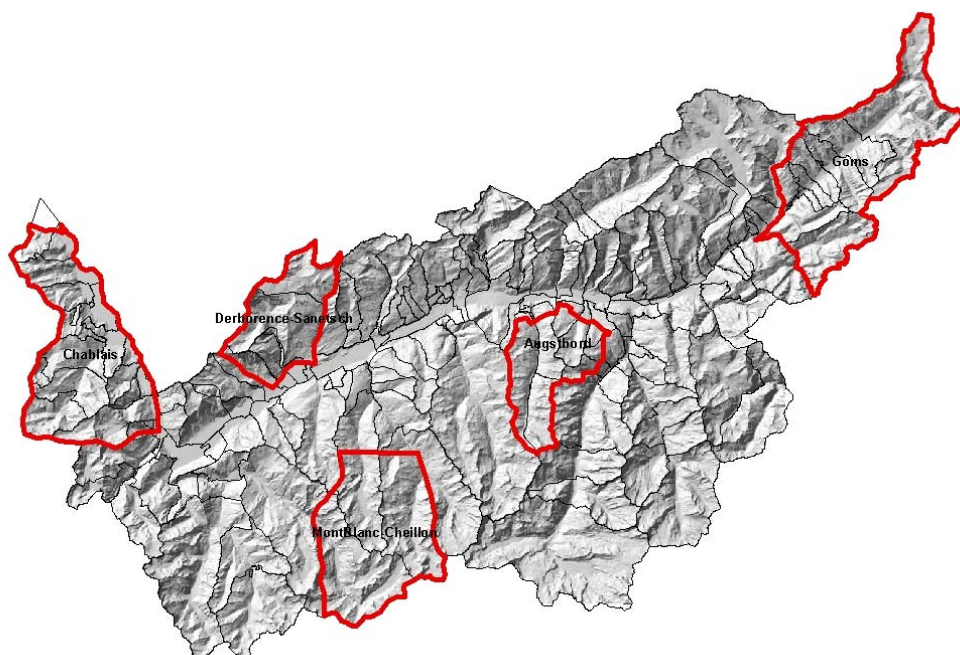
Gestion des engrais : les fosses (CHF 490'000.-), les fumières (CHF 155'000.-) et les installations d'épandage (CHF 445'000.-) font l'objet des investissements.

Pâturage : 45 projets pour le débroussaillage, dont 18 sans montant (CHF 940'000.-). CHF 125'000.- pour les clôtures. Sur les 27 demandes, le tiers provient d'alpages à moutons.

4.1.10. Définition des périmètres relative à la protection des troupeaux

Le périmètre 1 est défini de la manière suivante :

- Présence stable du loup avérée sur l'alpage



Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Le Valais a recensé en 2010, 56 alpages dans le périmètre I dont 29 alpages du Valais romand et 27 alpages du Haut-Valais.

Le périmètre I définit « les zones dans lesquelles la présence du loup est attestée de manière durable. La présence du loup est considérée comme durable lorsque l'on a recensé en 4 mois au moins deux dommages ou d'autres preuves (ADN, gibier) ».

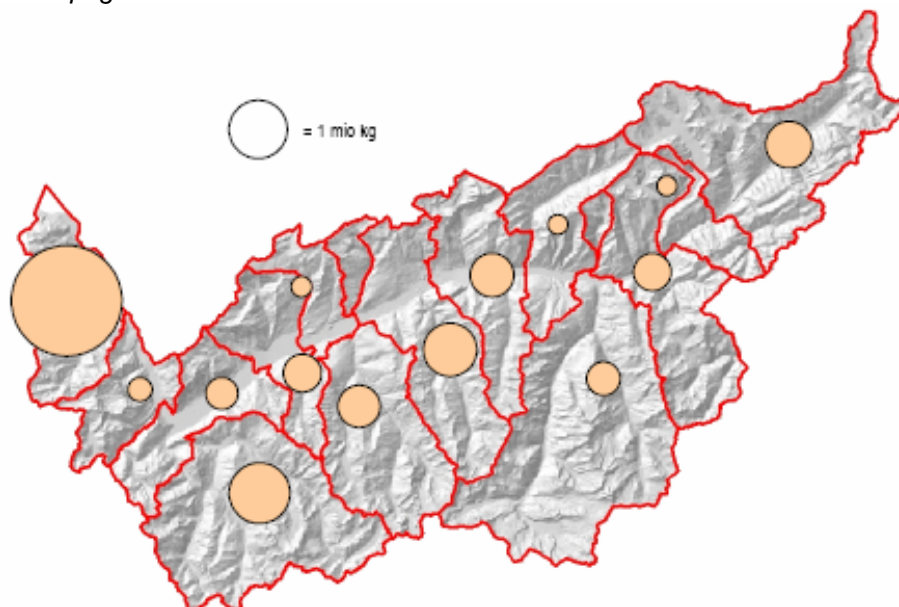
Le périmètre II définit « les zones dans lesquelles les dommages ont été provoqués par des loups de passage sans que la présence du loup ait été constatée de manière certaine ».

4.2. Politique des fromageries

4.2.1. Répartition de la production laitière

Les trois prochains tableaux présentent la provenance et la mise en valeur de la production laitière valaisanne.

4.2.1.1. Lait d'alpage

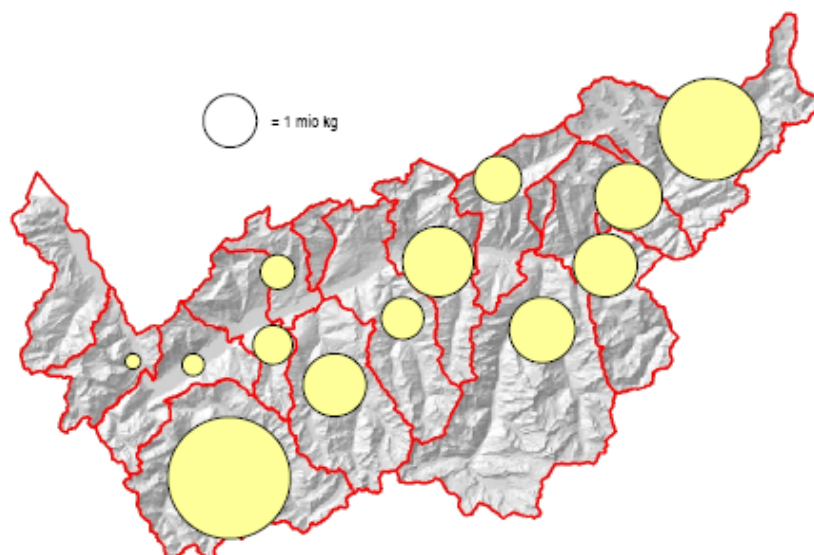


Source : TSM, 2009

Commentaire :

Comme le montre le tableau ci-dessus, la plus grande partie de la production laitière provient du district de Monthey. La répartition est assez régulière entre les autres districts.

4.2.1.2. Lait de fromagerie



Source : TSM, 2009

Commentaire :

En 2010, le Canton du Valais comptait 27 fromageries et 33 lieux de transformation privée. L'exploitation des laiteries se fait sous deux formes.

- Engagement d'un personnel salarié qualifié et rétribution selon la qualité et la quantité de lait. La valorisation se fait par le comité.
- Location de la fromagerie, achat du lait par le locataire qui s'occupe également de la valorisation de sa production.

Les districts de Conches et d'Entremont sont les plus grands pourvoyeurs du lait transformé en fromage.

Sur le plan des produits, selon les données de la Fédération laitière, le 75 % du lait est transformé en fromage, soit sous forme de raclette AOC, de fromage à la coupe ou à rebibes. Environ $\frac{1}{3}$ des fromageries diversifient leurs productions sous la forme de tommes, autres fromages à pâte molle ainsi que la fabrication de sérac.

La moitié des laiteries sont ouvertes toute l'année. En effet, certaines centrales laitières travaillent également le lait des alpages. Le fait que dans les vallées latérales, l'agriculture est exercée à temps partiel explique que près de 50 % des producteurs de lait livrent moins de 20'000 kg par année et à peine 20 % plus de 80'000 kg par an. Seulement 5 laiteries traitent plus de 1'000'000 kg de lait dont 3 légèrement plus.

$\frac{3}{4}$ du lait de fromagerie est produit en zones de montagne 3 et 4 (notamment Entremont et Conches).

Près de 65 % de la quantité de lait est transformé en fromage en Valais, avec près de 50 % dans les fromageries, 13 % dans les alpages et 1,5 % à la ferme.

Plus de la moitié des fromageries traitent moins d'un demi million de kg de lait.

Le développement de la quantité de lait pour les 10 prochaines années prévoit pour le tiers des laiteries une réduction et pour les $\frac{2}{3}$ une quantité stable. L'augmentation reste possible dans les vallées.

$\frac{2}{3}$ des producteurs sont des agriculteurs à temps partiel bien qu'il existe de grandes différences entre les régions.

Le prix moyen réalisé par kg lait ne dépend pas de la taille de la laiterie.

La plupart des bâtiments de transformation datent des années 50 et ont été rénovés par la suite (vers les années 1990).

Les problèmes de capacité des caves existent dans plus de 60 % des laiteries.

Dans l'ensemble, le 37 % de la production est considéré comme vendu directement, environ 60 % à des revendeurs professionnels (en particulier Alpgold). Seulement le 40 % des laiteries possède un point de vente local.

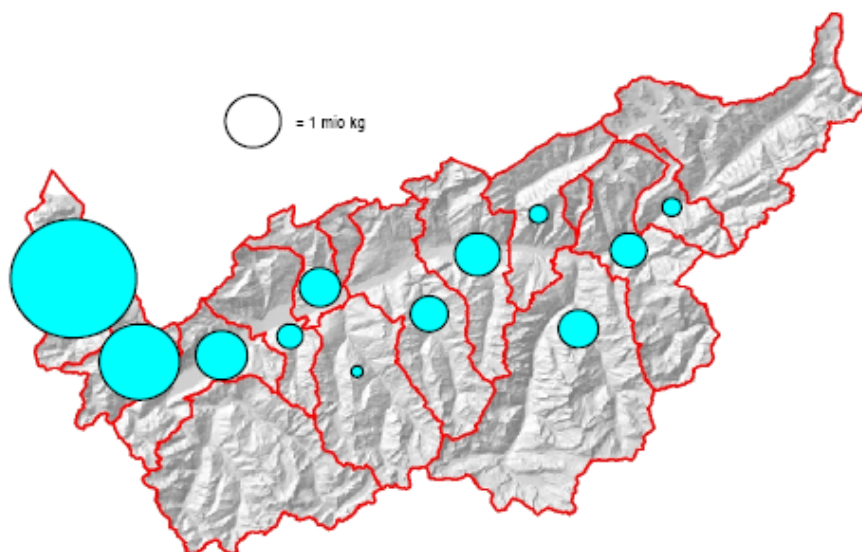
Du point de vue des responsables de fromageries, la plus grande crainte pour l'avenir est la baisse de production laitière ainsi que le développement de la politique agricole.

Pour la suite, les problèmes de recrutement et de financement des investissements sont relevés.

La qualité, la diversité ainsi que la bonne image des produits transformés sont définies comme des atouts.

L'abandon de la production laitière (cessation des exploitations) et la perte d'emplois sont associés aux éventuelles fermetures des centres de production.

4.2.1.3. Lait d'industrie

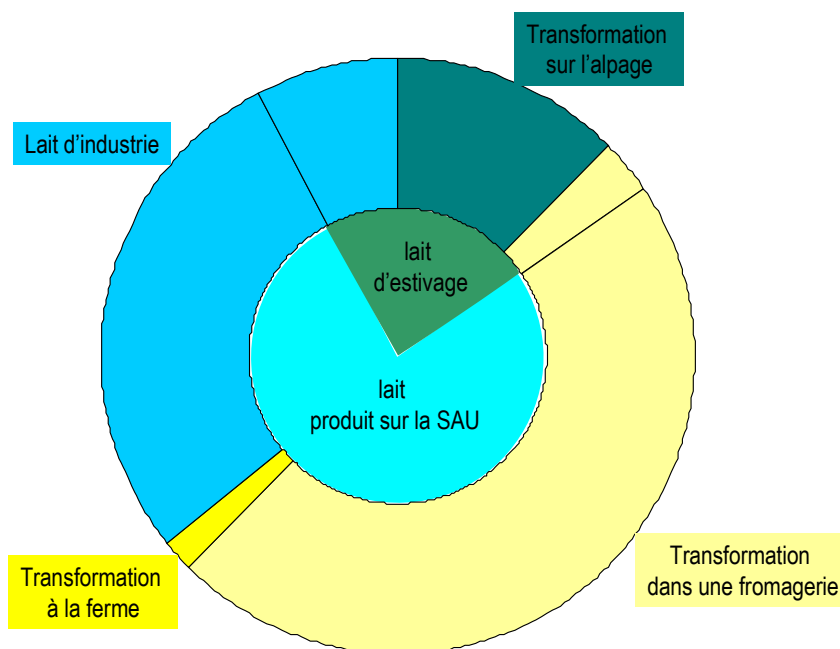


Source : TSM, 2009

Commentaire :

Le lait industriel ou lait de consommation provient essentiellement des districts de Monthey et Saint-Maurice. C'est également dans ces régions de zone d'ensilage, notamment de plaine, que nous trouvons les plus grandes exploitations productrices de lait.

4.2.2. Répartition de la production laitière selon l'aire

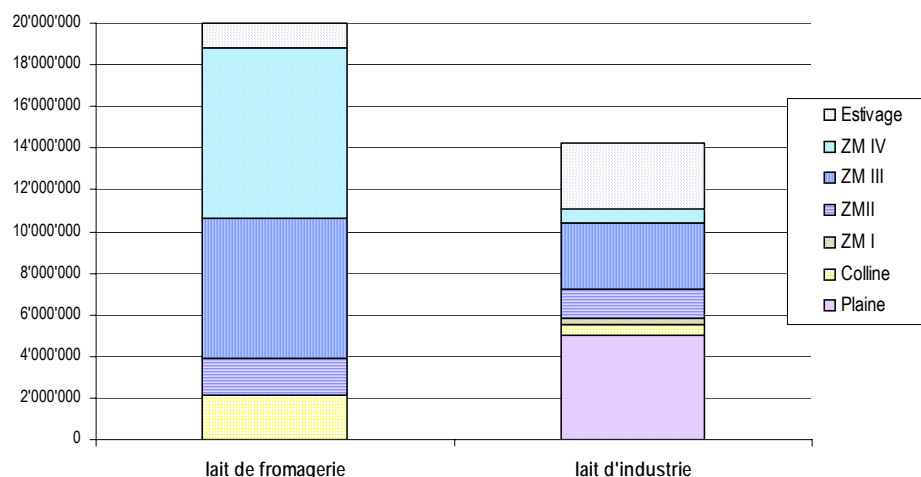


Source : TSM, 2009

Commentaire :

Le lait produit sur la surface agricole utile représente près du $\frac{3}{4}$ du lait produit en Valais. Le 50 % est transformé en fromage dont une infime partie est transformée à la ferme.

4.2.3. Provenance du lait suivant le cadastre de la production animale CPA



Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Le lait de fromagerie provient essentiellement des zones de montagne 3 et 4 alors que le lait de consommation de la zone de plaine et de la région de la Vallée d'Illeiez, située elle-même en zone de montagne. Les moyens techniques (pasteurisation du lait) permettent de transformer le lait dont les vaches sont nourries à base d'ensilage en fromage à raclette. Le passage de lait pasteurisé au lait cru pour bénéficier de l'appellation AOC Raclette du Valais nécessite des modifications structurelles (abandon des silos et construction de volume pour le stockage de fourrage sec). A cela s'ajoutent les équipements nécessaires tels que séchage en grange et autres.

4.2.4. Grille d'évaluation des laiteries

Dans le but de déterminer le potentiel de développement des laiteries existantes et les mesures de soutien possibles, nous avons établi une grille prenant en compte des critères physiques, économiques, structurels et d'organisation.

	Pondération			
	4	3	2	1
Matière première - Production				
- Potentiel laitier de la région	<i>important</i>	<i>bon</i>	<i>moyen</i>	<i>faible</i>
- Collaboration avec les alpages laitiers	<i>important</i>	<i>moyen</i>	<i>faible</i>	<i>nulle</i>
- kg lait transformé	> 2 mios	1-2 mios	0.5 - 1 mios	< 0.5 mios
- Nbre de producteurs	> 15	10-15	5-10	< 5
- Nbre de producteurs à titre principal	100%	2/3	1/3	< 1/3
- kg de lait par producteur	> 100'000	> 50'000	> 25'000	< 25'000
		<i>coefficient</i>	4	<i>points</i>

	Pondération			
Localisation et état des infrastructures	4	3	2	1
- Localisation/voisinage : nuisance	<i>aucune</i>	<i>faible</i>	<i>importante</i>	<i>forte</i>
- Facilité d'accès pour les producteurs	<i>très facile</i>	<i>facile</i>	<i>moyen</i>	<i>difficile</i>
- Etat des installations	<i>très bon</i>	<i>bon</i>	<i>moyen</i>	<i>mauvais</i>
- Fonctionnalité et rationalité	<i>très bon</i>	<i>bon</i>	<i>moyen</i>	<i>mauvais</i>
- Distance à d'autres laiteries	<i>> 20 km</i>	<i>15-20 km</i>	<i>5-15 km</i>	<i>5 km</i>
		<i>coefficient</i>	3	<i>points</i>
Gestion et économie				
- Compétences du responsable	<i>Maîtrise-Brevet</i>	<i>CFC</i>	<i>cours</i>	<i>aucune</i>
- Engagement du comité	<i>très actif</i>	<i>actif</i>	<i>moyen actif</i>	<i>peu actif</i>
- Capacité d'autofinancement	<i>très bon</i>	<i>bon</i>	<i>moyen</i>	<i>mauvais</i>
- Obligation de livrer		<i>oui</i>	<i>non</i>	
- Prix payé au producteur	<i>> 90 ct</i>	<i>80-90 ct</i>	<i>70-80 ct</i>	<i><70 ct</i>
		<i>coefficient</i>	2	<i>points</i>
Commercialisation				
- Potentiel dans le commerce local	<i>élevé</i>	<i>Bon</i>	<i>moyen</i>	<i>faible</i>
- Potentiel touristique	<i>élevé</i>	<i>Bon</i>	<i>moyen</i>	<i>faible</i>
- Situation sur une voie de passage	<i>très fréquentée</i>	<i>bien fréq.</i>	<i>moy. fréq.</i>	<i>peu fréq.</i>
- % vente directe	<i>100%</i>	<i>> 30%</i>	<i>10-30%</i>	<i><10%</i>
		<i>coefficient</i>	2	<i>points</i>

Commentaire :

Le total des points obtenu sert de base pour apprécier la situation, analyser les perspectives de développement et, cas échéant, d'encourager des collaborations voire des fusions entre les lieux de transformation. En effet, la Confédération a fixé, en principe, son soutien pour autant que la quantité minimale transformée atteignait 2 millions de kg de lait. Cependant, lorsque de justes motifs s'imposaient, elle est d'accord d'entrer en matière pour des quantités inférieures. L'interprétation de la grille ci-dessus a trouvé un écho favorable de la part de la Confédération puisqu'elle a déjà tenu compte de ces éléments pour soutenir un projet.

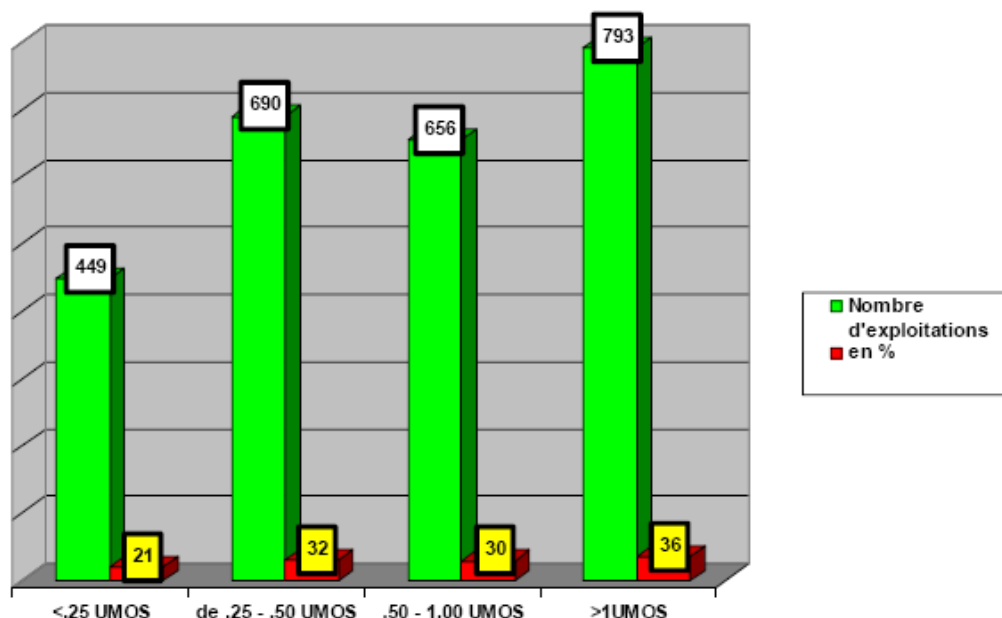
4.3. Politique en matière de succession

4.3.1. Définition de l'Unité de Main d'Oeuvre Standard (UMOS)

La notion UMOS définit l'unité de main d'oeuvre standard (UMOS). Pour chaque activité agricole, un coefficient d'UMOS est attribué. Ci-après, nous donnons un exemple de la notion d'une unité UMOS :

		UMOS par unité	UMOS total
SAU sans cultures spéciales (surface fourragère)	14.00 ha	0.028/ha	0.39
Dont supplément terrains en pente (plus de 35%)	4.00 ha	0.030/ha	0.12
Vaches, brebis, chèvres laitières	10.00 UGB	0.043/UGB	0.43
Autres animaux de rente (élevage)	3.0 UGB	0.030/UGB	0.09
	Total		1.00

4.3.2. Répartition des exploitations détenant du bétail selon le critère des UMOS



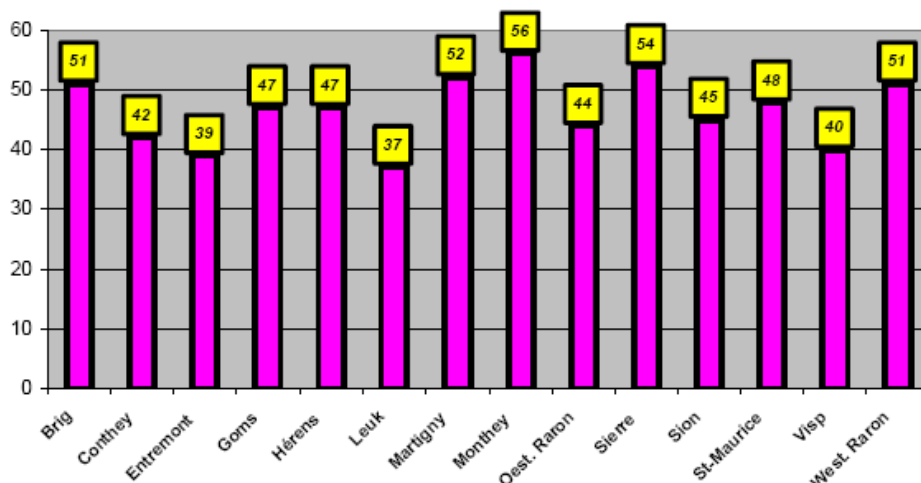
Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Comme référence pour ce projet, seules les exploitations recensées en zones de montagne 1 à 4 et détenant du bétail bovin ont été prises en compte.

Comme le montre ce tableau, l'agriculture valaisanne est constituée de petites exploitations puisque plus d'un millier n'atteint pas les 0,5 UMOS pour les régions et les activités concernées. Ces données sont tirées des relevés des structures agricoles annuelles. Elles fournissent les indications sur le nombre d'UMOS en vertu du cheptel et des surfaces exploitées et non sur la qualité de propriété.

4.3.3. Répartition par district du nombre d'exploitants ayant plus de 50 ans

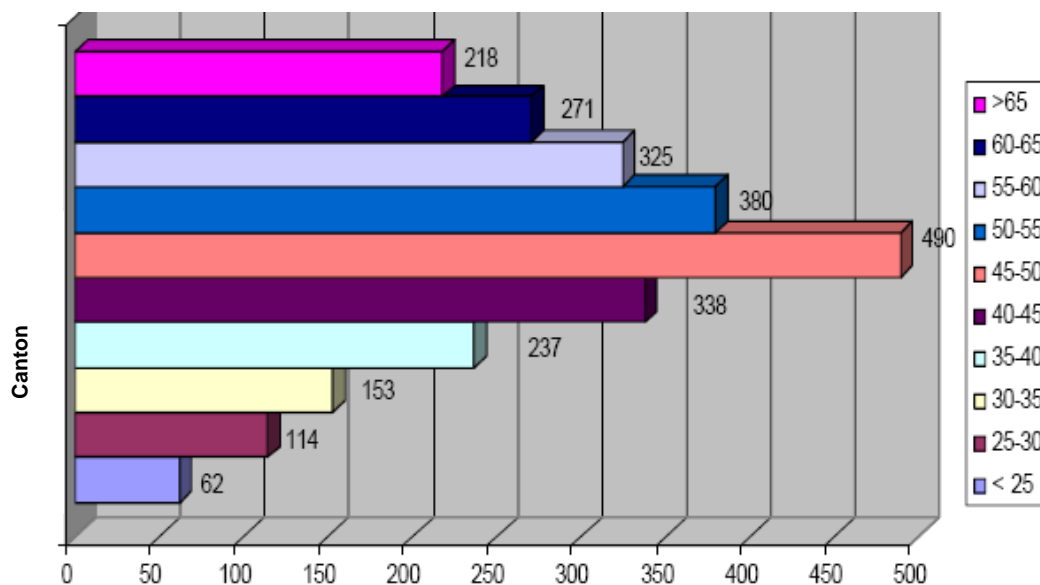


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

L'interprétation du graphique ci-dessus démontre que près de 50 % des exploitants du canton ont plus de 50 ans. An niveau des districts, Loèche se situe à la limite inférieure alors que Monthey à la limite supérieure.

4.3.4. Structure selon l'âge – nombre d'exploitations 2'588

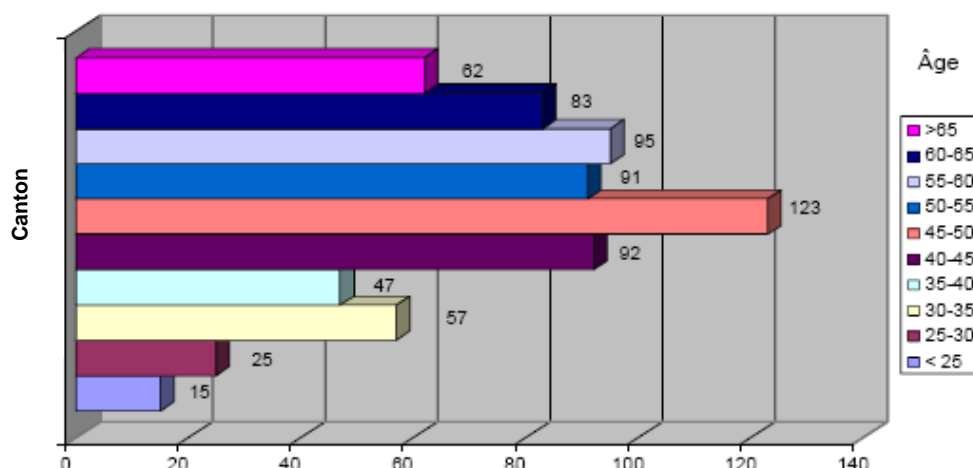


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Le tableau ci-dessus démontre que les exploitations détenues par des agriculteurs de moins de 45 ans atteignent les 20 % comparables au taux des agriculteurs de plus de 60 ans. La majorité des exploitants remplissant le relevé des surfaces se situe entre 45 et 50 ans.

4.3.5. Structure selon l'âge – exploitations 0.25 à 0.5 UMOS



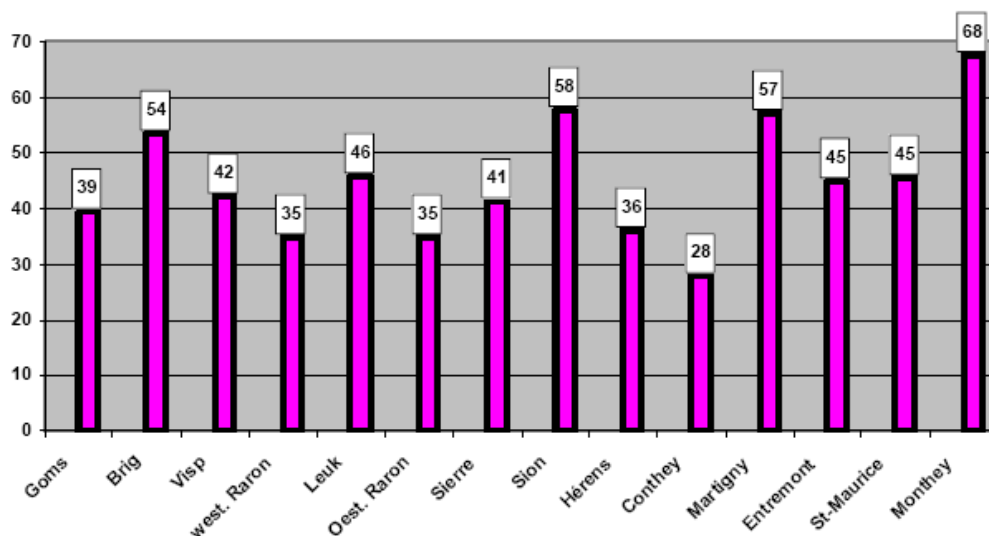
Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Le taux d'exploitations exigeant entre 0.25 et 0.5 unités de main d'œuvre standard est de 26 % pour l'ensemble du canton pour les régions concernées et pour les activités prises en considération. Ce taux représente près de 50 % pour la catégorie d'âge supérieur à 50 ans. Le taux pour la tranche d'âge de 45 à 50 ans se monte à 18%.

4.3.5.1. Répartition selon les districts

% des exploitants > 50 ans - (0.25 - .50 UMOS)

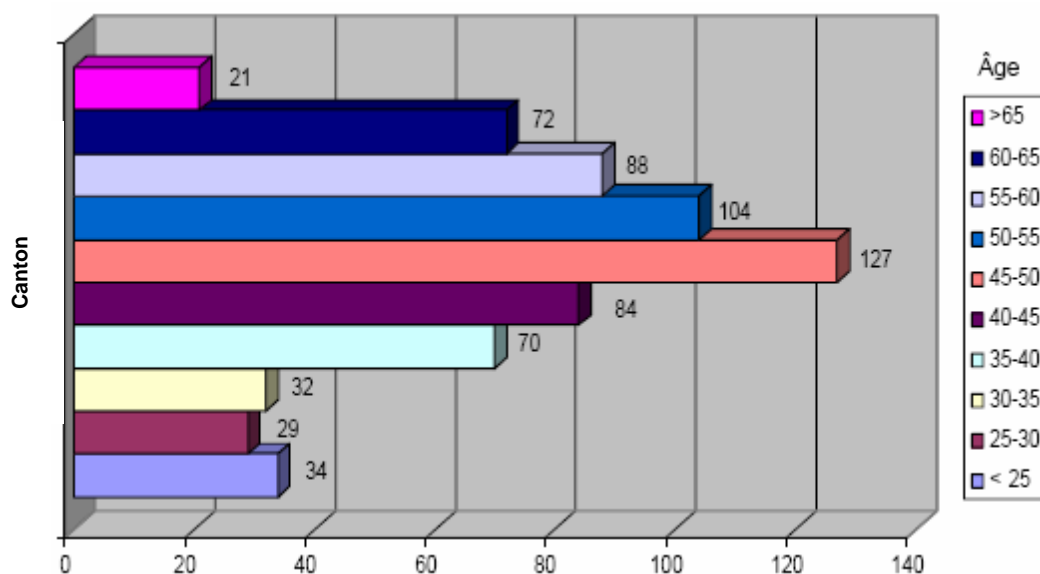


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Au niveau des districts, Conthey se situe à un taux de 28 % alors que Monthey se situe à un taux de 68 %. Les chiffres ci-dessus prouvent que le canton du Valais possède de petites structures dans les zones de montagne exploitées par des agriculteurs âgés de plus de 50 ans.

4.3.6. Structure selon l'âge – exploitations 0.5 à 1 UMOS

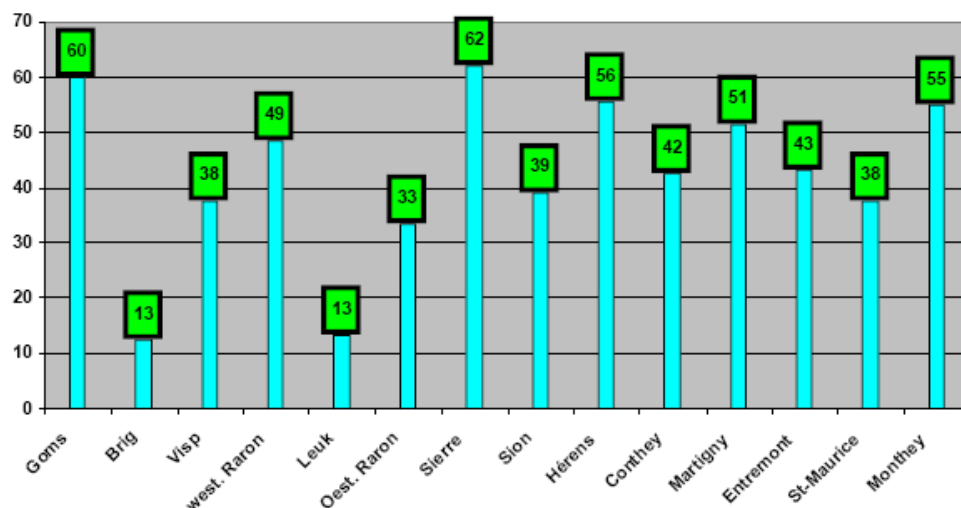


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Le taux d'exploitations exigeant entre 0.5 et 1 unité de main d'œuvre standard est de 26 % pour l'ensemble du canton. Ce taux représente près de 43 % pour la catégorie d'âge supérieure à 50 ans. Le taux pour la tranche d'âge de 45 à 50 ans se monte à 19 %.

4.3.6.1. Répartition selon les districts en % des exploitants > 50 ans (0.5 – 1.0 UMOS)

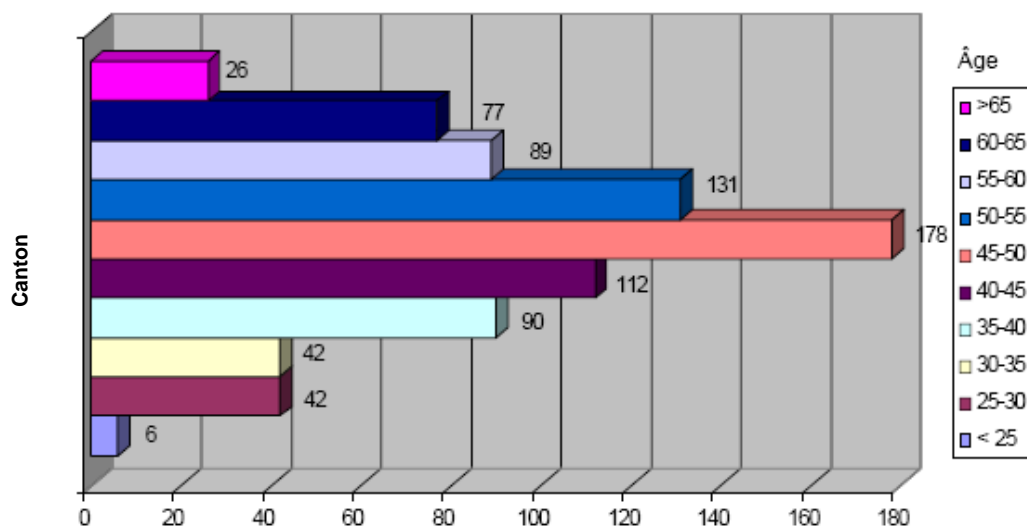


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Au niveau des districts, Loèche et Brigue se situent à un taux de 13 % alors que Sierre se situe à un taux de 62 %. Ces données sont à traiter avec les réserves d'usage compte tenu des zones et activités retenues.

4.3.7. Structure selon l'âge – exploitations > 1 UMOS

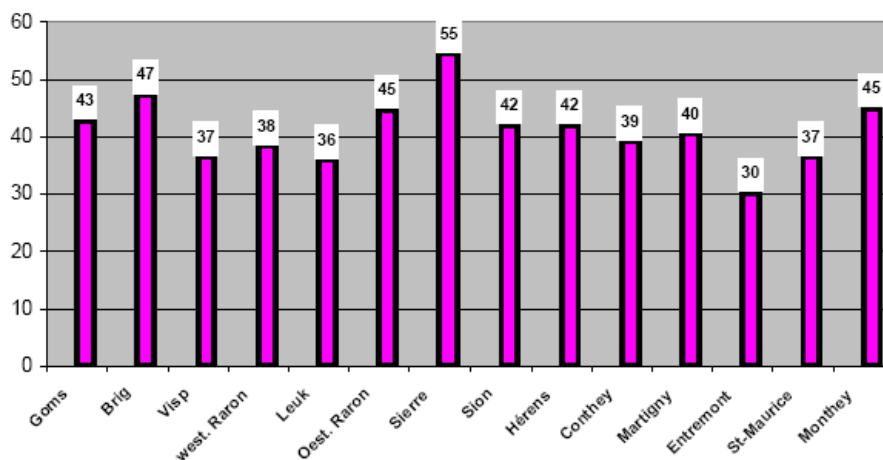


Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Le taux d'exploitations exigeant plus d'une unité de main d'œuvre standard est de 31 % pour l'ensemble du canton. Ce taux représente près de 40 % pour la catégorie d'âge supérieur à 50 ans. Pour la tranche d'âge des 45 à 50 ans ce taux se situe à 22 %.

4.3.7.1. Répartition selon les districts en % des exploitants > 50 ans (> 1.0 UMOS)



Source : Office des paiements directs, 2009

Commentaire :

Au niveau des districts, Entremont a un taux de 30 % alors que Siere a un taux de 55 %.

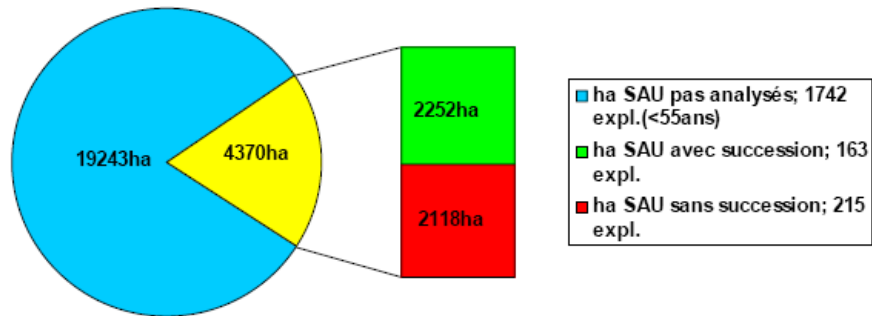
4.3.8. Mise en valeur des questionnaires

Une enquête a servi de base pour évaluer les surfaces agricoles utiles (SAU) exploitées par des agriculteurs âgés de plus de 55 ans. L'analyse porte sur les possibilités d'agrandissement des surfaces à exploiter, les possibilités locales d'emplois, les reprises garanties et les conditions de reprise.

L'interprétation des graphiques ci-dessous se fait de la manière suivante :

- l'ensemble de la SAU (bleu) exploitée par les agriculteurs dont l'âge est inférieur à 55 ans,
- l'ensemble de la SAU concernée (jaune) exploitée par les agriculteurs dont l'âge est supérieur ou égal à 55 ans,
- l'ensemble de la SAU (vert), avec succession garantie, exploitée par les agriculteurs dont l'âge est supérieur ou égal à 55 ans, et
- l'ensemble de la SAU (rouge), sans succession garantie, exploitée par les agriculteurs dont l'âge est égal ou supérieur à 55 ans.

4.3.8.1. Analyse de la situation du canton

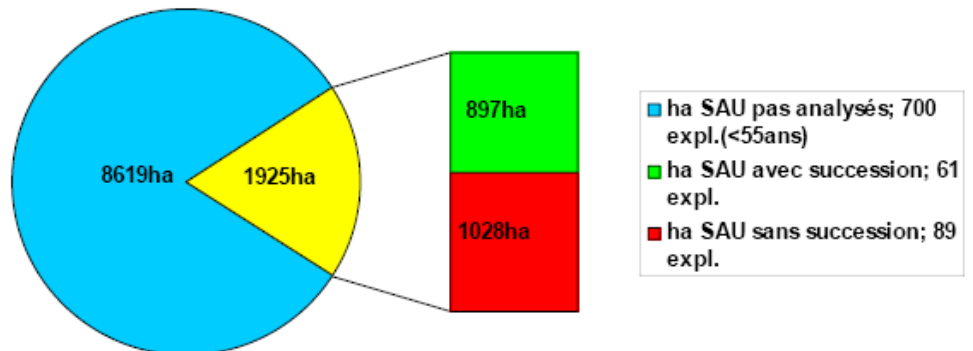


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Pour le canton du Valais, la SAU concernée par l'analyse se monte à 4'370 ha. 163 exploitations auraient une succession assurée pour valoriser 2'252 ha alors que 215 exploitations pour 2'118 ha n'auraient pas de succession garantie. La moyenne cantonale des exploitations n'ayant pas de succession assurée se monte à 10 ha.

4.3.8.2. Analyse de la situation du Valais romand

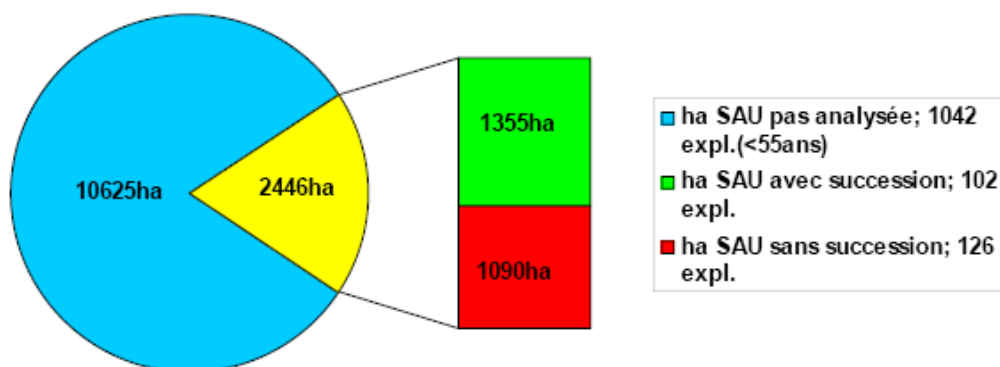


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Pour la partie romande du Valais, la SAU concernée par l'analyse se monte à 1925 ha. 61 exploitations auraient une succession garantie pour valoriser 897 ha alors que 89 exploitations pour 1028 ha n'auraient pas de succession assurée. La moyenne des exploitations du Valais romand n'ayant pas de succession assurée se monte à 11 ha environ.

4.3.8.3. Analyse de la situation du Haut-Valais

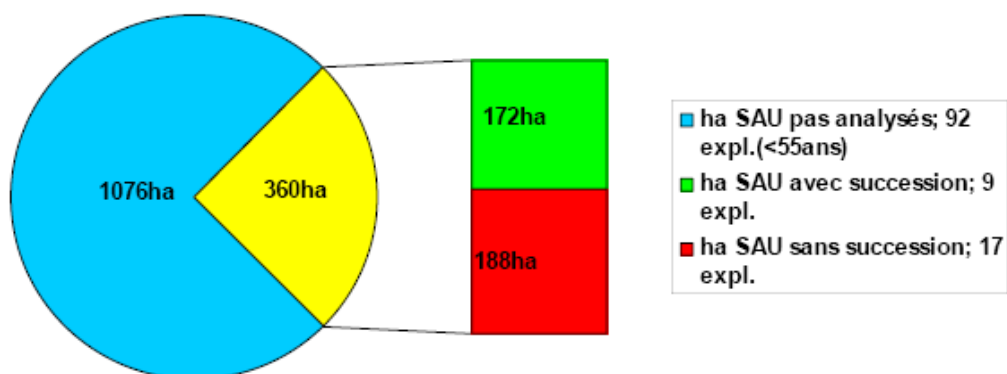


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Pour la partie du Haut-Valais, la SAU concernée par l'analyse se monte à 2446 ha. 102 exploitations auraient une succession garantie pour valoriser 1355 ha alors que 126 exploitations pour 1090 ha n'auraient pas de succession assurée. La moyenne des exploitations du Haut-Valais n'ayant pas de succession assurée se monte à 9 ha environ.

4.3.8.4. Communes de Champéry, Val d'Illeiez et Troistorrents

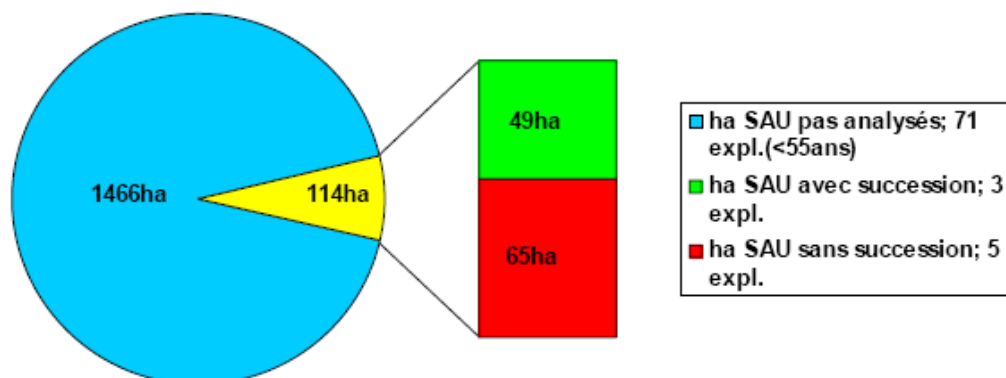


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Comme exemple pour le Valais romand, région du Chablais, nous avons pris les communes de Champéry, Val d'Illeiez et Troistorrents. Pour cette région, la SAU concernée par l'analyse se monte à 360 ha. 9 exploitations auraient une succession garantie pour valoriser 172 ha alors que 17 exploitations pour 188 ha n'auraient pas de succession assurée. La moyenne des exploitations de la région concernée n'ayant pas de succession assurée se monte à 11 ha environ.

4.3.8.5. Communes de Bourg-St-Pierre, Liddes et Orsières

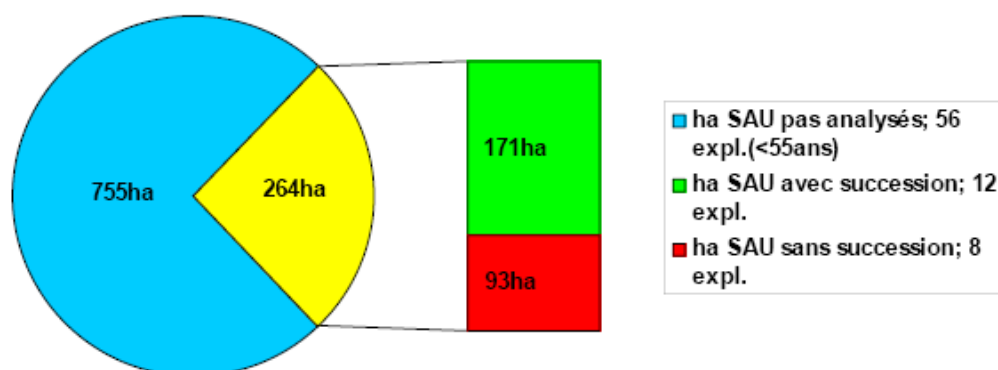


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Comme autre exemple pour le Valais romand, nous avons pris les communes de Bourg-St-Pierre, Liddes et Orsières. Pour cette région, la SAU concernée par l'analyse se monte à 114 ha. 3 exploitations auraient une succession garantie pour valoriser 49 ha alors que 5 exploitations pour 65 ha n'auraient pas de succession assurée. La moyenne des exploitations de la région concernée n'ayant pas de succession assurée se monte à 13 ha environ.

4.3.8.6. Commune d'Evolène

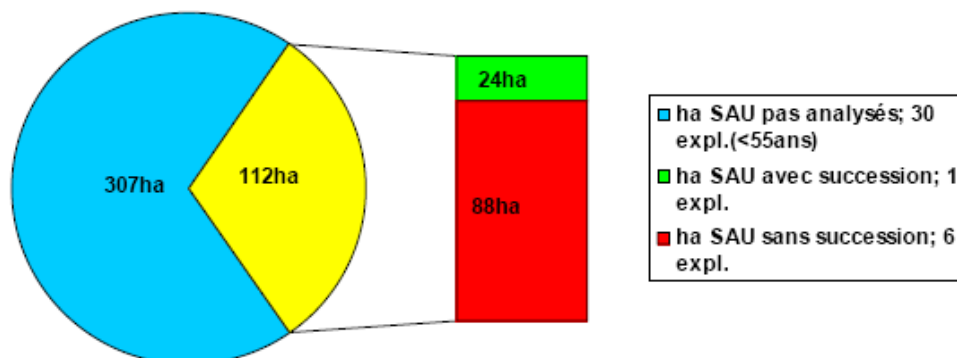


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Comme exemple pour le Valais central, nous avons pris la commune d'Evolène sur la rive gauche. Pour cette région, la SAU concernée par l'analyse se monte à 264 ha. 12 exploitations auraient une succession garantie pour valoriser 171 ha alors que 8 exploitations pour 93 ha n'auraient pas de succession assurée. La moyenne des exploitations de la région concernée n'ayant pas de succession assurée se monte à 12 ha environ.

4.3.8.7. *Communes Miège, Mollens, Montana, Randogne et Chermignon*

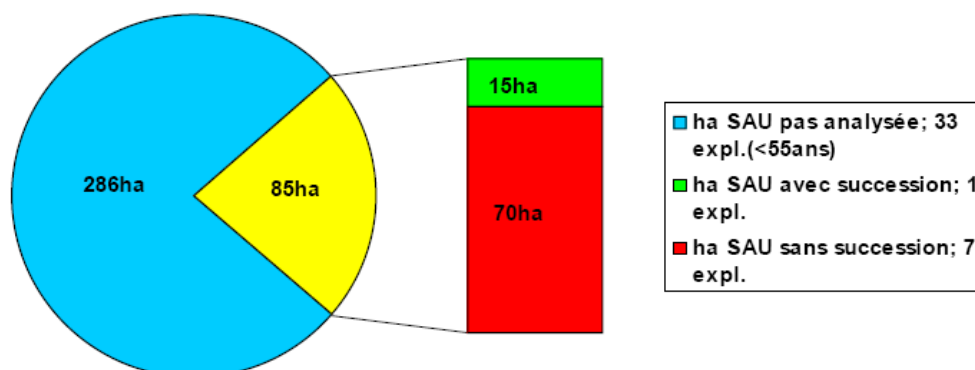


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Comme exemple pour le Valais central, rive droite, nous avons pris les communes de Miège, Mollens, Montana, Randogne et Chermignon. Pour cette région, la SAU concernée par l'analyse se monte à 112 ha. Une exploitation aurait une succession assurée pour valoriser 24 ha alors que 6 exploitations pour 88 ha n'auraient pas de succession garantie. La moyenne des exploitations de la région concernée n'ayant pas de succession assurée se monte à 14 ha environ.

4.3.8.8. *Communes de Randa, Täsch et Zermatt*

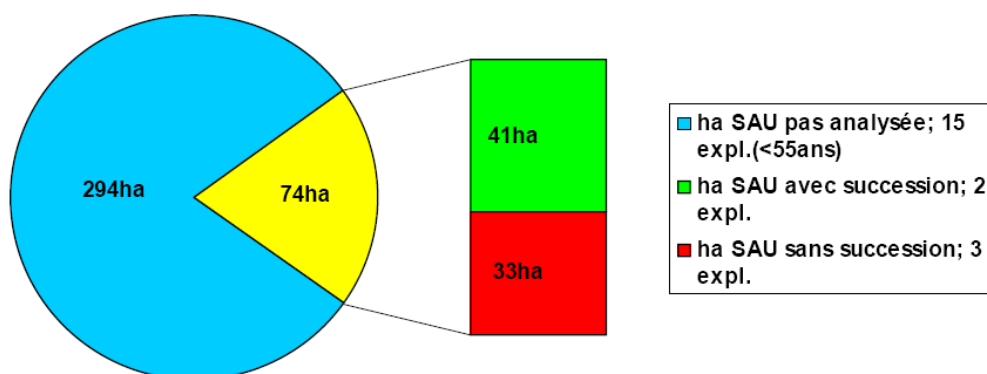


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Comme exemple pour le Haut-Valais, nous avons pris les communes de Randa, Täsch et Zermatt. Pour cette région, la SAU concernée par l'analyse se monte à 85 ha. Une exploitation aurait une succession assurée pour valoriser 15ha alors que 7 exploitations pour 70 ha n'auraient pas de succession garantie. La moyenne des exploitations de la région concernée n'ayant pas de succession assurée se monte à 10 ha environ.

4.3.8.9. Communes de Simplon-Dorf et Gondo

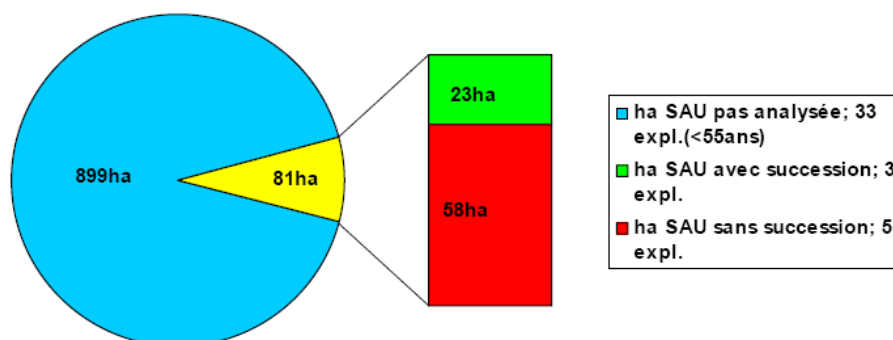


Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Comme autre exemple pour le Haut-Valais, nous avons pris les communes de Simplon-Dorf et Gondo. Pour cette région, la SAU concernée par l'analyse se monte à 74 ha. Deux exploitations auraient une succession garantie pour valoriser 41 ha alors que 3 exploitations pour 33 ha n'auraient pas de succession assurée. La moyenne des exploitations de la région concernée n'ayant pas de succession assurée se monte à 11 ha.

4.3.8.10. Communes d'Oberwald, Obergesteln, Ulrichen, Geschinen et Münster



Source : Office de consultation et d'économie animale, 2009

Commentaire :

Comme troisième exemple pour le district de Conches, nous avons pris les communes de Oberwald, Obergesteln, Ulrichen, Geschinen et Münster. Pour cette région, la SAU concernée par l'analyse se monte à 81 ha. Trois exploitations auraient une succession garantie pour valoriser 23 ha alors que 5 exploitations pour 58 ha n'auraient pas de succession assurée. La moyenne des exploitations de la région concernée n'ayant pas de succession assurée se monte à 11 ha environ.

4.4. Politique en matière des races autochtones

4.4.1. Moutons Nez Noir et chèvres Col Noir du Haut-Valais

Dans le cadre du projet « races autochtones », l'étude s'est portée essentiellement sur les moutons Nez Noir et les chèvres Col Noir du Haut-Valais. En effet, la race bovine « race d'Hérens » fait l'objet d'un projet particulier.

4.4.2. Données statistiques

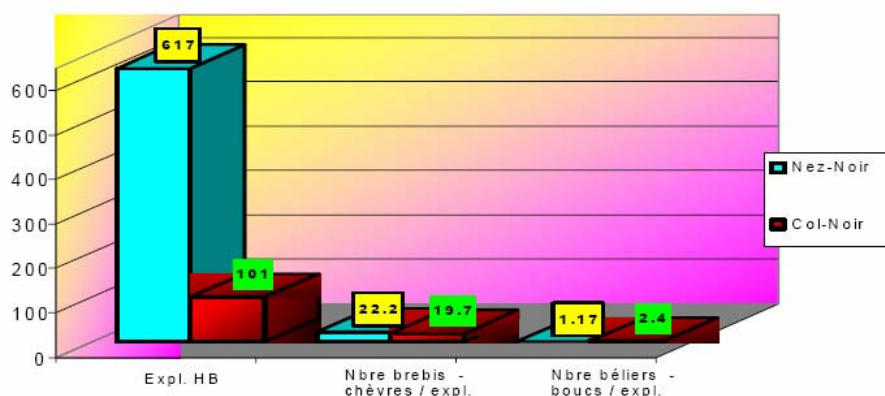
	Moutons Nez Noir	Chèvres Col Noir
Animaux au Herdbook (HB)	14'431	1'988
Brebis – chèvres au HB	13'708	1'748
Béliers – boucs au HB	723	240

Source : Données de Herdbook CAPROVIS, 2009

Commentaire :

Le nombre d'animaux inscrits au HB est largement supérieur pour la race ovine Nez Noir par rapport à la race caprine Col Noir. Ces deux espèces sont particulières et ont leur origine dans le Haut-Valais. Elles contribuent non seulement à l'entretien du territoire mais représentent également un atout fort important et apprécié dans le milieu de la biodiversité.

4.4.3. Données statistiques



Source : Données de Herdbook CAPROVIS, 2009

Commentaire :

Le tableau ci-dessus montre que 617 exploitations détenant de la race ovine Nez Noir possèdent 2'453 UGB et 101 détenant la race caprine Col Noir 338 UGB. Il s'agit dans les deux cas, de petites exploitations puisque le nombre moyen de têtes se situe à environ 20 bêtes par exploitation. Cet aspect laisse augurer de la problématique des critères de sélection de chaque espèce.

5. **Stratégie**

L'évolution de la politique agricole fédérale ainsi que les résultats des différentes analyses présentées conduisent à définir une stratégie sur trois axes pour assurer le développement de la production animale :

1. **Optimiser les futurs paiements directs.**
2. **Valoriser les particularités du canton en soutenant de manière ciblée ses avantages comparatifs.**
3. **Inscrire l'agriculture (produits, manifestations et paysages) comme un facteur d'attractivité majeur du canton afin de faire du Valais une destination incontournable pour ses vins et ses produits agricoles.**

La politique agricole étant essentiellement l'affaire de la Confédération, les cantons n'ont que peu de marge de manœuvre. Selon leurs capacités financières, ils peuvent soit atténuer les éventuels effets négatifs de la politique agricole fédérale en fonction de leurs caractéristiques propres, soit renforcer les orientations à leur avantage. Cette double orientation est suivie par les différentes mesures proposées.

6. **Mesures**

En fonction des trois axes stratégiques ci-dessus et des problématiques spécifiques identifiées notamment en matière d'alpages, de fromageries et de successions, les mesures suivantes sont proposées :

Les conséquences financières de ces dispositions sont estimées de manière approximative. Au stade actuel, il est très difficile d'évaluer précisément le coût de chaque mesure proposée. Celui-ci dépendra de l'ampleur et du succès des options retenues auprès des bénéficiaires. Les possibilités d'action du canton dépendront naturellement aussi du budget disponible durant ces prochaines années et des priorités fixées pour chacune des dispositions.

C'est pourquoi, nous présentons un catalogue assez large de mesures, dans le but justement d'en préciser les priorités. Des options portant sur les activités et l'organisation du SCA sont également proposées, afin d'en tester la pertinence avant leur mise en œuvre.

6.1. **Politique des alpages**

6.1.1. **Mesures actuelles**

Le canton soutient actuellement des mesures d'amélioration structurelle pour les alpages telles que mentionnées dans le tableau « mesures nouvelles » qui reprend les taux actuels. La formation du personnel transformant le lait en fromage est réalisée depuis des décennies à l'Ecole d'agriculture du Valais à Châteauneuf. Toutefois, l'évolution de la technique et les exigences en matière sanitaire nécessitent une réactualisation de la formation. C'est ainsi que cette formation dure 5 semaines au lieu de 4 précédemment et elle intègre la traite ainsi que le contrôle du lait et les installations de traite.

6.1.2. **Mesures nouvelles**

L'exploitation durable des alpages se base sur la présence d'animaux estivés, sur des conditions d'exploitation satisfaisantes au niveau des infrastructures (ruraux d'exploitation, de transformation, accès, approvisionnement en eau, énergie) comme sur le plan des compétences du personnel (gestionnaire ou exploitant). Dans ce sens, les mesures suivantes visent à rendre attractif nos alpages afin de les exploiter à long terme.

6.1.2.1. *Augmenter le financement cantonal pour certains types d'améliorations structurelles en alpage*

Actuellement, les améliorations structurelles en alpage sont soutenues à raison de 28 à 48% selon les objets. Pour les 5 dernières années, le montant des subventions liées aux améliorations structurelles en alpage se montait à 3.2 millions pour un montant subventionnable total de CHF 13.2 millions.

Afin de renforcer l'attractivité des alpages et soutenir le besoin important en investissement identifié durant les 10 prochaines années (CHF 21 millions), nous proposons pour le soutien futur les modifications essentielles suivantes :

Dans le cadre d'améliorations alpestres de grande envergure pour la détermination des mesures d'assainissement d'un projet individuel, un concept d'exploitations des alpages doit au préalable être présenté. Ce concept d'exploitations tient compte de la possibilité de fusion d'alpages, de collaboration entre alpages, de la séparation entre vaches trayantes, vaches taries, vaches allaitantes, jeune bétail bovin, ovins et caprins.

Les concepts régionaux d'exploitations des alpages seront élaborés par le Service de l'agriculture ou par des mandats externes subventionnés.

Les mesures individuelles d'assainissement sont limitées au strict minimum afin de maintenir les substances bâties existantes et l'exploitation actuelle.

Les constructions d'étables ne seront plus soutenues en raison de la problématique relative à la pollution des eaux.

Les bâtiments alpestres existants sont principalement à aménager comme logements du personnel d'exploitation, locaux de transformation et de stockage. Lorsque l'espace est disponible et la demande le justifie, ils peuvent être utilisés à des fins agro-touristiques (buvette, commerce de détail, simple hébergement).

Nous proposons d'augmenter de 10 à 15% le taux actuel du subventionnement pour les améliorations des logements du personnel d'exploitation, des locaux de transformation fromagère, de l'installation de traite mobile et de toutes autres infrastructures telles que routes, eau, électricité etc. Lors de concepts de plans d'exploitation d'alpage, l'augmentation du taux peut être de 30% par rapport au taux actuel.

Le subventionnement pratiqué actuellement, détaillé, différencié selon les objets individuels, n'a pas fait ses preuves dans tous les cas et doit être remplacé par un modèle de subvention conforme aux besoins. Le système s'inscrit dans l'optique des coûts résiduels supportables et offre en même temps une incitation à des réalisations de solutions économiques (plafonnement des coûts subventionnables).

Le relèvement des taux de subventionnement doit répondre aux besoins des exploitants des alpages concernant la rénovation des logements, d'étables, à l'entretien du pâturage, à la gestion des effluents, à la mise en place d'installation de moyens modernes d'exploitation (traite mobile), à la transformation du lait, à l'affinage des produits et à la vente ainsi qu'à l'offre agro-touristique (hébergement, restauration).

Afin d'améliorer la rationalisation du travail et la rentabilité des alpages, un encouragement supplémentaire est proposé en cas de collaboration entre alpages (exploitation commune, fusion des locaux de transformation et d'affinage, ...). Cet aspect deviendra également de plus en plus important à l'avenir dans le cadre de la protection des troupeaux. De plus, une telle démarche permettrait d'atteindre un seuil critique pour les alpages à moutons dans le cadre de l'application de l'ordonnance sur l'estivage.

Dans ce cas, un taux supplémentaire de 30%, pour certaines mesures par rapport au taux actuel est proposé pour les objets suivants :

Le taux moyen des subventions cantonales s'est chiffré pour les 5 dernières années à 26% toutes mesures confondues pour un montant total de 3.2 millions de subventions pour l'ensemble des alpages durant cette période. Selon les besoins identifiés, l'augmentation du taux moyen de 26 à 36% nécessiterait une subvention cantonale d'environ 5 millions pour les 5 prochaines années, soit un montant supérieur de CHF 500'000.- par an par rapport à la moyenne annuelle de ces 5 dernières années.

6.1.2.2. *Former et soutenir la gestion du personnel*

- Organiser des cours de formation continue pour le personnel d'alpage et les membres des comités

L'exploitation des alpages tant au niveau administratif que pratique nécessite un minimum de connaissances (contrat de travail, contrat de bail, gestion du troupeau, entretien de la surface alpestre, protection des sources, conduite du troupeau ...). Le service de l'agriculture par ses offices assumera ces tâches dans le cadre normal de ses activités. Par conséquent, il n'y a pas de charges financières supplémentaires.

La formation continue de fromager d'alpage se fait annuellement et bénéficie toujours d'une fréquentation nombreuse. Pour des raisons pratiques, le nombre de candidats retenus est limité à 12 personnes. Cette formation se réalise dans le cadre des activités usuelles du SCA.

- Créer une plate-forme "bourse de la main-d'oeuvre d'alpage" et la mise en place d'un service de dépannage pour les alpages

La gestion des contributions d'estivage est assurée par le canton via le service de l'agriculture. Il est facilement concevable que la création d'une plate-forme intégrant à la fois les demandes et les offres d'emploi puissent être assurés par le SCA de même qu'un service de dépannage. Cette tâche administrative ne nécessite pas de coûts financiers complémentaires puisqu'elles feraient partie des tâches usuelles du SCA.

De plus, la gestion du service de dépannage s'élargirait aux exploitations de base selon le même principe que celui des alpages.

- Proposer un soutien administratif pour les alpages

Les contraintes en matière de gestion des alpages (engagement du personnel, droits et devoirs de l'employé et de l'employeur, application des ordonnances et directives en matière de protection des eaux, de l'environnement) représentent des charges complémentaires quasi insurmontables pour les exploitants des alpages. Un encadrement du canton pour ces activités semble pertinente et ne représente pas de coûts supplémentaires puisque ces tâches seraient assumées dans le cadre normal des activités du SCA.

6.1.2.3. *Participer aux frais de transport des animaux estivés en Valais et provenant de l'extérieur du canton par le biais de la taxe RPLP*

- Comme le démontre les statistiques de la page 9 de ce rapport, le nombre d'UGB provenant hors du canton s'élève à CHF 5'500.- Unités Gros Bétail par an. Les perspectives futures font craindre une diminution significative du bétail alpe. Le canton du Valais, conscient non seulement de l'attrait touristique de nos pâturages mais encore des atouts liés aux produits transformés, se doit d'encourager l'exploitation durable de nos alpages. Aussi, un soutien aux frais de transport du bétail provenant uniquement de l'extérieur du canton paraît pertinent.

Nous proposons que le canton finance à raison de CHF 50.- par UGB les frais de transport versés au détenteur du bétail alpe. Le montant estimé est évalué à CHF 275'000.-.

6.1.2.4. *Soutenir la recherche et le développement de système de pâture adaptée*

- La gestion et la conduite des troupeaux relatives notamment aux mesures de protection nécessitent régulièrement des développements des projets relatifs à l'amélioration de systèmes de conduite de troupeaux et de la gestion du pâturage. Conscient de l'importance de la protection de la nature, le canton propose de maintenir ce soutien. Le canton est sollicité à la mise en place d'essais avec d'autres organisations cantonales ou fédérales dans le cadre des mesures relatives à la protection des troupeaux, de la nature ou du potentiel fourrager. Nous proposons d'attribuer un montant de 5'000.-/an pour une telle collaboration.

6.1.2.5. *Mise en place d'un suivi de l'exploitation des alpages*

- Afin de connaître précisément la situation des alpages et de prendre les mesures politiques adaptées il est nécessaire de mettre en place un suivi de la gestion et de l'exploitation de l'ensemble des alpages. Celui-ci doit porter aussi bien sur les aspects techniques qu'économiques.

En conséquence ce travail doit se mettre en place en étroite collaboration avec les propriétaires et exploitants d'alpage, ceci notamment en matière de transfert d'informations.

Ce travail serait effectué par le SCA, qui suit déjà un certain nombre de comptabilités agricoles, et devrait se baser sur des données "standardisée" à fournir par les alpages.

6.2. Politique laitière et fromagère

6.2.1. **Mesures actuelles**

L'élevage des animaux domestiques notamment les bovins, ovins et les caprins représente toujours une activité importante de notre agriculture de nos zones de montagne. Les détenteurs de bétail de ces régions participent très activement à l'entretien du territoire et son occupation décentralisée sans oublier la production de biens de consommation carnés ou lactés de haute qualité. Les mesures actuelles décrites ci-dessous ont contribué au maintien voire au développement de l'élevage et elles méritent d'être conservées.

Ainsi, nous proposons de maintenir les mesures actuellement existantes, à savoir :

- Organisation des cours de formation continue pour les fromagers, Chaque année, 24 personnes fréquentent le cours de transformation du lait à la ferme. Cette formation dure 5 semaines avec 4 semaines de pratique en fromagerie. Le prix du lait industriel se situant aux environs de 50 cts par kilo ne permet pas aux exploitations laitières d'assumer les frais de production. Une meilleure valorisation du lait par la transformation en fromage crée une plus-value intéressante pour les producteurs. De plus, des cours spécifiques pour la transformation du lait de chèvres et de brebis sont organisés chaque année et sont fréquentés régulièrement par une douzaine de personnes.
- Promotion de la qualité des fromages par le versement de primes de qualité pour les fromages AOC valaisans et autres fromages au lait cru (au moins 19 points). La mise en place de l'appellation AOC Raclette du Valais encourage la production de fromage à raclette au lait cru dans les fromageries villageoises et, également, dans les alpages. La promotion d'un tel produit se fait grâce à l'appréciation de la qualité qui repose sur des critères précis. Selon le résultat obtenu, le produit bénéficie d'une prime de qualité, Dans le cadre d'un soutien de ce savoir-faire, le canton continue à verser des primes. Avec l'ouverture aux produits des alpages, il faut compter sur un montant semblable aux années 2009/2010, soit CHF 50'000.- par année.

- Participation aux frais de transport du lait en zone de montagne :
 La baisse du prix du lait a incité le canton à participer aux frais de transport du lait de consommation par le biais de la ristourne de la taxe RPLP. En 2010, près de CHF 175'000.- ont été versés pour cette mesure, pour un remboursement de 50% de la taxe payée par les transporteurs.
 La production du lait de consommation ou d'industrie ne nous apparaît cependant pas être une orientation à favoriser à l'avenir en fonction des conditions géographiques et du potentiel de production en Valais. La stratégie prioritaire à appliquer consiste plutôt à favoriser la transformation du lait en produit à forte valeur ajoutée.
 Aussi, nous proposons de réduire de 50 à 25% le taux de restitution de la taxe RPLP. Ceci permet d'une part de maintenir encore un soutien au transport de lait durant une certaine période de transition tout en libérant du financement pour d'autres mesures.
- Participation au financement des foires et expositions valorisant les fromages à raclette AOC du Valais ayant bénéficié des primes de qualité.
 La promotion du produit « Raclette AOC du Valais » passe nécessairement par des manifestations telles que des foires et des expositions. Chaque deux ans, près d'une dizaine de laiteries, sous l'égide de l'Interprofession Raclette, participe au Swiss Cheese Awards. La participation cantonale s'élève à CHF 500.- par laiterie (soit environ CHF 5'000.-/chaque 2 ans). Nous proposons de maintenir ce montant. Coût total par an à rajouter.

6.2.2. Mesures nouvelles

La baisse du prix du lait et le développement des exigences en matière de détention des animaux, de la qualité des produits transformés obligent nos agriculteurs à se former en permanence. Le SCA a le devoir de participer à la formation continue des détenteurs de bétail et de poursuivre le soutien aux infrastructures relatives à favoriser la transformation des produits. Les mesures nouvelles proposées ci-dessous vont dans cette direction.

6.2.2.1. *Organiser des cours de formation continue pour les producteurs de lait*

- Les exigences en matière d'hygiène du lait deviennent de plus en plus contraignantes. Cela va de la qualité du lait à l'entretien des installations de traite. La formation continue reste un élément indispensable pour permettre à nos agriculteurs de réactualiser leurs connaissances professionnelles. Le SCA assumera ces activités dans le cadre usuel de ses activités sans conséquences financières.

6.2.2.2. *Inciter à la rationalisation et à la modernisation des structures fromagères*

- Selon les données de la page 4 « politique des fromageries » et la grille d'évaluation du chapitre 4.2.4. page 18, permettra de déterminer trois catégories de fromageries villageoises qui se présentent de la manière suivante :
 - **Catégorie 1** : les fromageries ayant un potentiel d'existence assuré à moyen terme, par conséquent, le canton pourra soutenir toute demande d'aides pour des améliorations structurelles car les différentes exigences sont satisfaites,
 - **Catégorie 2** : les fromageries ne remplissant pas toutes les exigences en matière de pérennité et devront entreprendre une réflexion pour leur survie avec des solutions possibles de collaboration avec d'autres laiteries pour bénéficier des aides publiques

- **Catégorie 3** : les fromageries n'ayant aucune chance de survie car la majorité des exigences sont insatisfaites et elles devront absolument trouver des solutions soit de cessation d'activité soit de fusion avec d'autres lieux de transformation.

La Confédération apporte son soutien pour des améliorations structurelles à partir de 2 millions de kilos de lait transformé. Par contre, elle est ouverte à la discussion pour des quantités inférieures dès qu'une demande concerne des réunifications ou des fusions de laiteries transformant du lait en produits authentiques et spécifiques à la région. Le canton encourage ces démarches et nous proposons une augmentation du taux actuel de 15 à 20% selon la zone de production au cas où les projets sont réalisés indépendamment des projets régionaux. Afin d'éviter des solutions inefficaces sur le plan économique, les coûts admissibles pour un subventionnement sont limités à CHF 2,50/kg de lait transformé.

De plus, la gestion du petit-lait demeurant un problème récurrent compte tenu de sa charge polluante. En effet, la charge polluante d'un litre de petit-lait correspond à celle d'un équivalent-habitant. Les moyens techniques tels que le compostage, la production de biogaz ou par osmose inverse nécessitent des investissements importants. Nous proposons que le canton attribue une subvention selon les taux indiqués ci-dessus.

L'attribution des aides cantonales doit être liée à une remise régulière annuelle de comptabilités dans le sens d'un suivi des résultats économiques pour évaluer l'efficacité des mesures proposées.

Les dispositions actuelles en matière de projets de développement régional encouragent les démarches collectives par l'octroi d'un taux de la part du canton de l'ordre de 40%.

Les perspectives des transformations structurelles dans le domaine des fromageries prévoient des investissements dont la contribution cantonale est estimée à CHF 250'000.-/an.

6.3. Politique en matière d'élevage

6.3.1. Mesures actuelles

L'élevage des animaux domestiques notamment les bovins, ovins et les caprins représente toujours une activité importante de notre agriculture de nos zones de montagne. Les détenteurs de bétail de ces régions participent très activement à l'entretien du territoire et son occupation décentralisée sans oublier la production de biens de consommation carnés ou lactés de haute qualité. Les mesures actuelles décrites ci-dessous ont contribué au maintien voire au développement de l'élevage et elles méritent d'être conservées.

- Soutien des foires et expositions mettant en valeur les races autochtones

Le SCA collabore par un soutien administratif aux diverses manifestations mettant en valeur des races autochtones. Nous proposons de maintenir ces actions.

■ Soutien aux marchés surveillés de bétail de boucherie

Le tableau ci-dessous démontre l'évolution des montants versés ainsi que le nombre de bêtes conduites sur les marchés :

Année	2006	2007	2008	2009	2010	Variation entre 2006-2010
Montant en CHF	135'200	132'500	125'000	120'850	115'750	- 14%
Nbre de bêtes	601	526	547	512	486	- 19%

Le maintien d'une telle mesure repose essentiellement sur la volonté de la profession à conduire les animaux sur les marchés surveillés. En effet, une inversion de la courbe actuelle serait un gage de succès pour soutenir cette action.

■ Soutien à l'apiculture valaisanne

Le Canton contribue au maintien du cheptel apicole sous la forme de contributions à la vulgarisation en apiculture et à l'installation de nouveaux apiculteurs sous réserve d'une formation attestée et d'un nombre minimum de ruches. Les montants suivants ont été versés :

Année	2008		2009		2010		Total	
	Nbre de cas	Montant	Nbre de cas	Montant	Nbre de cas	Montant	Nbre de cas	Montant
	41	129'000.-	70	270'000.-	31	135'000.-	142	534'000.-
Soutien vulgarisation	CHF 19'384.-		CHF 24'605.-		CHF 35'284.-		CHF 79'273.-	

Le soutien du canton se poursuivra à l'avenir avec un appui particulier en faveur de la vulgarisation apicole assumée par les conseillers des trois fédérations apicoles du Valais reconnues, soit : der Oberwalliser Bienenzüchterverband, la Fédération apicole du Valais romand et la société d'apiculture de Monthey et environs.

Par contre, nous proposons de supprimer l'appui à l'installation des nouveaux apiculteurs et aux apiculteurs actifs qui augmentent leur cheptel et d'attribuer ce montant à la vulgarisation apicole et à la promotion de l'apiculture.

■ Soutien aux fédérations d'élevage bovin, ovin et caprin

Le canton verse chaque année une somme de CHF 7'000.- aux fédérations d'élevage dont CHF 5'300.- pour les races bovines et de CHF 1'700.- pour les races caprines et ovines pour les tâches administratives. Le montant est versé au prorata du nombre d'animaux inscrits au herdbook. Nous proposons de supprimer cette contribution de l'affecter à des nouvelles mesures pour le maintien des races autochtones et à la valorisation de la production animale.

■ Contribution aux marchés concours et exposition de bétail

Les organisations cantonales membres de fédérations suisses agréées et les syndicats rattachés bénéficient d'aides pour les marchés concours et expositions de bétail. Ces manifestations permettent aux propriétaires de mettre en valeur leur bétail en se référant à d'autres éleveurs et, cas échéant, de tisser des liens économiques par une plus-value de l'élevage. Le montant alloué est de CHF 12'000.-/an. Nous proposons de maintenir cette aide.

- Contribution aux syndicats d'élevage bovin

Un montant de CHF 80'000.- par année est attribué aux syndicats d'élevage bovin selon le nombre d'animaux inscrits au herdbook avec un supplément pour les épreuves de productivité laitière effectuées, déterminé par le SCA. Compte tenu du nombre de bêtes, la somme versée par animal s'élève à environ à CHF 5.-/tête. Nous proposons de supprimer cette contribution et de l'affecter à d'autres mesures pour le soutien, notamment, des races autochtones, pour la valorisation et la promotion des produits régionaux d'origine animale.

- Participation aux frais des services sanitaires pour l'élevage porcin et du menu bétail

Le canton participe, comme les autres cantons, financièrement aux prestations assurées par le Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage porcin (SSP) et de petits ruminants (SSPR) en faveur de la détention de bétail sain dans les élevages porcin et du menu bétail (ovin et caprin). Une somme d'environ CHF 45'000.- annuel est versée par notre canton correspondant aux frais effectifs calculés par les services susmentionnés. Nous proposons de maintenir ce soutien puisqu'il relève d'une contribution cantonale à une organisation centrale suisse et que le canton ne dispose pas de compétences en la matière.

- Participation à la lutte contre les maladies du bétail

La lutte contre certaines maladies ne relevant pas de l'application de la législation fédérale en matière de lutte contre les épizooties est soutenue par le canton. Le SCA a contribué à raison de 50% avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires au programme d'assainissement contre le piétin et a versé CHF 5'980.- en 2009 et CHF 5'743.- en 2010. Compte tenu du caractère exceptionnel de cette mesure, nous proposons de supprimer cette mesure.

6.3.2. Mesures nouvelles

6.3.3.4. Soutien à l'adaptation structurelle

- L'octroi d'une aide initiale cantonale

L'adaptation des exploitations existantes et des nouvelles par UGB selon les exigences SST / SRPA, reconnues au sens de l'Oterm devient une condition indispensable pour nos détenteurs d'animaux pour bénéficier des paiements directs. Le bien-être des animaux constitue un élément essentiel de la politique agricole. Il est soutenu par des paiements directs éthologiques. Le Valais compte environ 100 exploitations de race Col Noir avec un cheptel moyen de 4 UGB.

Une aide cantonale sous forme de subvention de CHF 1'200.- /UGB caprine Col Noir pour encourager la transformation des bergeries en stabulation libre se monterait à environ CHF 100'000.- par année et sur 4 ans pour la transformation de toutes les bergeries.

- Soutien à l'élevage des reines en apiculture

L'organisation faîtière apicole suisse recommande de ne pas importer des reines de l'étranger compte tenu des exigences en matière sanitaire. L'opportunité d'élever des reines et des nucléis dans le canton reste la solution optimale. Dans ce contexte, nous proposons de soutenir les éleveurs patentés pour l'élevage des reines et de nucléis afin de compenser les pertes dues à des conditions défavorables (maladies, hiver rigoureux, météo hostile).

Un tel soutien nécessite une contribution d'environ CHF 70'000.- par année.

- Soutenir les frais des projets d'études et de recherches en matière de maintien voire de développement des races autochtones.

Le Service de l'agriculture fait l'objet de demandes de travaux de diplôme ou autres de la part d'étudiants des hautes écoles dans le domaine de l'agriculture ou para-agricole. Ces travaux concernent également les préoccupations du canton et représentent un certain avantage pour définir des mesures basées sur ces études. Nous proposons que le canton assume une part des dépenses liées à ces études. Le montant prévisible se monte à environ CHF 5'000.-/an.

6.4. Politique de succession

6.4.1. Mesures nouvelles

Certaines communes de notre canton sont confrontées à l'abandon du secteur agricole avec les conséquences telles que l'exode rural, envahissement de la forêt, perte du patrimoine bâti, appauvrissement culturel. Devant ce scénario, le canton du Valais, touristique de surcroît, se doit de prendre des dispositions pour enrayer cette évolution. Les mesures nouvelles proposées ci-dessous permettront non seulement de freiner mais encore de changer la direction de ce mouvement. Elles touchent à l'encouragement des jeunes à s'installer par le biais de subvention et à la création d'entreprises agricoles.

6.4.1.1. *Soutien à l'installation dans les zones menacées d'abandon*

- Les prestations d'intérêt général soutenues par la Confédération sous forme d'octroi de paiements directs concernent entre autre une occupation décentralisée et un entretien généralisé. L'enquête menée par le SCA auprès des communes de montagne laisse apparaître des menaces d'abandon de surfaces agricoles exploitées dans certaines communes.

- Cet abandon est dû soit à un manque de reprise de l'exploitation par des membres de la famille, soit à des conditions d'exploitation difficiles (trop petites surfaces, investissement prévisible insupportable financièrement). La Confédération accorde déjà des crédits sous forme d'aides initiales afin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Nous sommes d'avis que le canton doit également favoriser une telle reprise de ces exploitations sous forme de subventions à fonds perdus. Cette aide serait octroyée par rapport à la valeur de rendement du domaine concerné. La référence « valeur de rendement » est un obstacle pour toute spéculation et favoriserait également le non-endettement du repreneur. Nous proposons une taille minimale de l'exploitation correspondant à au moins 0.5 UMOS. La moyenne des exploitations concernées atteint 0.75 UMOS et la valeur de rendement calculée à CHF 2'000.-/UGB. Le nombre d'exploitations est évalué à 20 par année. Un montant de CHF 300'000.- serait nécessaire.

6.4.1.2. *Soutien financier pour la création d'entreprises agricoles*

Compte tenu des dispositions fédérales au sens de la loi sur le droit foncier rural régissant les entreprises agricoles, il paraît judicieux de favoriser la création de telles entreprises par une réunification d'exploitations agricoles.

La reprise d'une entreprise agricole à la valeur de rendement ainsi que l'interdiction de la démanteler offrent une sécurité certaine dans le maintien de surfaces exploitées et de bâtiments occupés. Nous proposons que le canton soutienne par un octroi d'une subvention à fonds perdu correspondant à 50% de la valeur de rendement de l'entreprise agricole constituée. Cette aide est subordonnée à une formation complète en agriculture du requérant. Le nombre de cas peut être évalué à 10 par année, avec 1.5 UMOS. La valeur de rendement reste à CHF 2'000.-/UGB. Le montant estimatif est évalué à CHF 200'000.- par année.

6.4.1.3. Informations

- Création d'une banque de données centralisées sur les structures disponibles

Dans le but de favoriser l'installation ou l'agrandissement des exploitations existantes, il paraît judicieux de disposer d'information sur les bâtiments vacants ou sur les terrains pour créer des exploitations ou des entreprises familiales viables en fusionnant avec des exploitations existantes.

Compte tenu des informations à disposition, nous proposons que le SCA, avec l'aide des communes par leurs préposés, mette en place une base de données centralisées afin de disposer d'informations publiées dans le bulletin officiel. Cette démarche s'intégrerait dans les activités usuelles du SCA sans conséquence financière.

7. Promotion des produits valaisans

7.1. Soutien au Raclette du Valais AOC

7.1.1. Situation

La situation du marché pour les fromages suisses et son évolution peut être résumée comme suit :

- marché très concurrentiel et baisse massive du soutien au marché,
- concurrence impitoyable de la part des Raclettes suisses moins chers,
- augmentation des importations bas de gamme en provenance de l'UE,
- entrée en vigueur le principe du « Cassis de Dijon » le 1^{er} juillet 2010,
- concurrence interne dans le canton VS entre « lait cru » et « pasteurisé »,
- produits AOC très en vogue.
- pouvoir d'achat suisse relativement élevé.

En 2009, 11'209 tonnes de Raclette Suisse ont été produits (Raclette du Valais non compris). Cette production est restée relativement stable depuis 2000 et les exportations n'ont pas pu progresser en raison de la différence de prix par rapport aux fromages à raclette étrangers.

A fin 2011, on peut estimer qu'environ 1'000 tonnes de Raclette du Valais AOC auront été produits. Cette production vient de 16 fromageries et 4 alpages certifiés. A l'instar du Gruyère AOC, on peut déjà voir les premiers effets positifs de la démarche. Depuis 2010, les principaux distributeurs du pays se livrent une guerre des prix acharnée. Chaque mois, on peut lire dans la presse que les prix d'une gamme de produits ont été baissés. Dans ce contexte, le Raclette du Valais AOC est jusqu'ici parvenu à maintenir son prix moyen. C'est déjà un succès.

Le financement du marketing de base du Raclette du Valais AOC est assuré grâce aux redevances destinées à la publicité fixées par la Loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural. Les moyens mis à disposition sont cependant limités.

7.1.2. Mesure actuelle

- Conformément au contrat de prestations 2010-2012, le canton du Valais octroie aussi un montant annuel de CHF 300'000.- à titre de soutien aux activités de promotion de l'IPR.

7.1.3. Mesures nouvelles

- Dès 2013, pour chaque franc investi dans la promotion par l'interprofession, le Canton du Valais est prêt à injecter un autre franc jusqu'à concurrence des CHF 300'000.- par an existant actuellement.

Les campagnes visuelles et informatives doivent être coordonnées à l'interne comme à l'externe et fonctionner de manière modulaire. Une intégration complète aux codes et valeurs de la marque VALAIS est obligatoire.

7.2. Viande d'Hérens

7.2.1. Situation

Depuis toujours, la race d'Hérens véhicule une image avantageuse (y.c. pour la communication du Raclette du Valais). L'offre de viande est toutefois disparate. On en trouve quelque fois chez un bon artisan boucher alors que la plupart du temps, elle est offerte sans mention spéciale. Depuis quelque temps, on assiste à un tournant. Il y a foison d'échoppes, d'enseignes ou de restaurants qui prétendent offrir de la viande d'Hérens.

En janvier 2009, le label « Fleur d'Hérens, viande du Valais » a été créé pour mettre en avant une qualité et un savoir-faire particulier. Des statuts et un cahier des charges ont été édictés et leurs critères en font une avancée sérieuse dans le domaine. Le potentiel de ce label est pourtant limité puisqu'il couvrirait uniquement une petite partie du bétail Hérens annuellement abattu. Ceci est dû aux critères très sélectifs de ce label (ex. âge maximum de 5 ans, mode d'élevage, qualité minimale de la viande, ...).

En parallèle on constate le développement de différentes démarches commerciales portant sur la viande de la race d'Hérens visant à tirer parti de l'image et de la notoriété grandissante de cette race.

Afin de fédérer l'offre en viande Hérens, il conviendrait de favoriser l'éclosion du Viande Hérens AOC. Il s'agirait d'une certification ombrelle qui garantirait au consommateur qu'il déguste vraiment de la viande issue du bovin valaisan. Des contacts sont actuellement pris avec l'OFAG pour trouver la meilleure forme que devrait prendre cette AOC. Dans le même temps, l'association pour le label « Fleur d'Hérens, viande du Valais » va étudier en 2012 l'éventualité de devenir porteuse de ce projet ; ceci étant possible puisqu'elle est déjà bien représentative du secteur et qu'elle obtiendra l'appui de la FSRH.

Ce dossier est conduit par le SCA en collaboration avec les partenaires professionnels et ne nécessite pas de frais. En cas d'aboutissement de la démarche un budget promotionnel spécifique de CHF 300'000.- devra être prévu.

7.3. Soutien à la race d'Hérens

7.3.1. Situation

Quelques éléments avant-coureurs du déclin de la race d'Hérens en Valais ont été perçus ces derniers mois. Un questionnaire complet a donc été envoyé à tous les éleveurs membres de la Fédération Suisse de la Race d'Hérens (FSRH). Le taux de retour avoisinait les 60% et donnait une bonne « photo » de la situation actuelle du milieu. Un groupe de travail a été créé sous l'égide de la FSRH et du SCA le 26 octobre 2011. Il a pour but de définir une politique de la race à long terme qui devrait entrer en œuvre au 1^{er} septembre 2013.

Le SCA a également été partie prenante dans l'évolution de la Finale des combats de reines. Le Canton du Valais soutient cet événement depuis de nombreuses années dans le cadre d'un contrat de sponsoring avec RTS (TV Suisse Romande). Ce contrat (CHF 120'000.- par an tout compris) permet d'assurer la retransmission des combats en direct à la TSR, de créer de la notoriété et de la visibilité pour le Valais. Il engendre également un effet de levier bénéfique à la FSRH qui a pu ainsi augmenter fortement ses entrées financières au niveau sponsoring. Depuis 2011, la Finale Cantonale du dimanche est devenue la Fête Nationale sur un week-end. Le Canton du Valais – via sa marque « Valais » - s'est engagé plus fortement encore en créant le « coin valaisan » qui est une véritable vitrine au service des produits de notre terroir, ceci pour un montant de CHF 50'000.-.

7.4. Soutien à la promotion des produits du terroir valaisan

Le Valais est un terroir à la typicité unique et reconnue. Il devient aussi une destination recherchée pour l'excellence, l'exclusivité et la diversité de ses « produits » et de son agritourisme. Le SCA veut entraîner son agriculture dans une dynamique de valeur ajoutée qui repose sur un subtil mélange de tradition et de modernité, parsemé d'excellence et de paysages de qualité.

En 2011, le Canton du Valais a décidé d'allouer pour des mesures de soutien et de promotion à l'agriculture un montant inscrit au budget 2011 du Service de l'agriculture d'environ CHF 600'000.- pour le secteur production animale dont notamment :

- a) **CHF 100'000.-** pour la promotion collective et la coordination des prestations de l'agritourisme sur la base du contrat de prestations 2010-2012 signé par le Chef du DEET et la CVA ;
- b) **CHF 300'000.-** pour la promotion et la certification du Raclette du Valais AOC sur la base du contrat de prestations 2010-2012 signé par le Chef du DEET et l'IPR ;
- c) **CHF 15'000.-** pour la promotion et la certification de la Viande séchée du Valais IGP sur la base du contrat de prestations 2010-2012 signé par le Chef du DEET et l'Interprofession ;
- d) **CHF 50'000.-** pour la Fête nationale Hérens;
- e) **CHF 40'000.-** pour les courts du jour (combats de reines).

A l'avenir, le Canton du Valais maintiendra ces différents soutiens aux secteurs. Il convient toutefois de dire que la promotion « collective » des produits agricoles valaisans (lettre a) sera confiée à la nouvelle société de promotion du Valais.

7.5. Soutien aux filières locales de viande valaisanne reconnues

Le Canton contribue au soutien des filières locales par l'octroi de subventions pour les animaux élevés et engraisés dans le respect du cahier des charges correspondant. La traçabilité des animaux assurée par la BDTA est un critère de qualité fort apprécié par les consommateurs. Nous proposons de maintenir cette aide qui représente un revenu supplémentaire pour les détenteurs de bétail valorisant la production bovine et ovine indigène.

Année	2009	2010	Evolution
Nbre de bêtes	69	100	45%
Montant CHF	18'100.-	28'550.-	58%

L'accroissement régulier du nombre de bêtes abattues notamment les vaches et celui du montant versé démontrent la pertinence de ce soutien. Nous proposons de maintenir cette aide et d'augmenter le budget à CHF 50'000.-.

8. Réorganisation du service de l'agriculture, office de production animale

Afin de répondre aux enjeux de la PA 2017, dont notamment la réforme des paiements directs, et de mettre en oeuvre les différentes mesures proposées dans ce document, le SCA prévoit une réorganisation de son office de production animale au 1^{er} janvier 2012.

La nouvelle organisation de l'office et ses activités y relatives se présentent de la manière suivante

- **Production et filières animales** en intégrant le développement des races autochtones, la transformation laitière avec les conseils techniques y relatives, la gestion du secteur production animale du domaine ainsi que la transformation laitière.
- **Vulgarisation de montagne** basée sur les conseils individuels et de groupe touchant autant l'économie que la technique permettra à nos agriculteurs de s'adapter aux exigences de la politique fédérale. La planification agricole, les constructions rurales et l'analyse des conditions d'octroi des subventions et des crédits agricoles constituent également des tâches importantes de ce secteur.
- **Territoire et ressources naturelles**, dont les activités se concentrent sur les aspects de l'environnement par un encouragement à la création de réseaux écologiques, la mise en place de projets relatifs au paysage cultivé, à la protection des ressources et à la promotion de la biodiversité dans le cadre de la nouvelle politique agricole 2014 – 2017 de la Confédération
- **Economie rurale** qui traite de l'évolution économique des exploitations représentatives du secteur de la production animale, des alpages et des fromageries. Cette section publie chaque année une statistique sur l'agriculture valaisanne et fournira ainsi des indications d'efficacité sur les mesures mises en place. Cette section aura également la tâche d'assurer les expertises économiques afin de donner des éléments objectifs dans le cadre d'une politique agricole cantonale.

Enfin, et outre les mesures déjà décrites dans ce document, le SCA soutien la production animale à travers trois autres domaines clés, à savoir :

- la formation de base actuellement et la formation continue sont assurées par l'Ecole d'agriculture du Valais soit à Châteauneuf soit à Viège. La formation de base régie par la nouvelle ordonnance en matière de formation professionnelle (AgriAliForm) dure 3 ans avec deux périodes axées notamment sur la pratique et la dernière période sur la théorie.

Années	Total ECA Châteauneuf et Viège	Dont en production animale
2006 - 2010	1'117	40%

La formation de base à Viège est uniquement axée sur la production animale alors que celle de Châteauneuf comprend les cultures spéciales (arboriculture, cultures maraîchères, viti-viniculture, caviste et paysagiste).

La formation de base accomplie avec succès débouche sur l'obtention du certificat fédéral de capacité. Entre 2006 et 2010, 305 certificats ont été distribués dont 91 pour la production animale.

La formation continue, adressée aux agriculteurs en activité, bénéficie depuis 2011 d'une nouvelle organisation dans la mesure où les secteurs de production du domaine de l'Ecole ont été rattachés aux offices concernés, soit :

Secteur arboricole	Secteur viticole et oenologie	Secteur production animale et grandes cultures
Office de l'arboriculture et de cultures maraîchères	Office de la viticulture	Office de consultation et d'économie animale

La formation continue est condition indispensable pour permettre à nos agriculteurs de réactualiser leurs connaissances tant pratiques que théoriques. Les questions relatives à la santé des animaux, à l'affouragement du bétail, etc... sont des thèmes traités dans le cadre de l'offre offerte par le SCA durant la période hivernale et publiée dans un bulletin et sur Internet – www.vs.ch/agriculture .

Sur les deux sites (Châteauneuf et Viège), ce sont près d'un millier de personnes qui fréquente, chaque année, les cours de formation continue organisés par les divers offices du service de l'agriculture.

- Les améliorations structurelles en zone rurale sous la forme de subventions à fonds perdus et de crédit agricole.

Années	Investissement Total en CHF	dont pour le secteur production animale	Subvention totale en CHF	dont pour le secteur production animale	Total Crédit accordé	dont pour le secteur production animale
2006 - 2010	130'281'427	57.5%	37'819'848	52%	37'633'230	33%

Les objets bénéficiant des aides sous forme de subventions ou de crédit agricole sont essentiellement les constructions rurales, les logements et transformations en alpages, les laiteries, les voies d'accès ainsi que les projets de développement régional.

Pour ce qui concerne les crédits d'investissement, ils ont accordé essentiellement pour les aides aux exploitations dans le cadre du désendettement bancaire et comme aides initiales pour l'installation des nouveaux agriculteurs. Nous rappelons que le crédit agricole est un prêt sans intérêt dont le remboursement varie de 5 à 20 ans en fonction de la somme prêtée.

9. Impact financier

Les axes stratégiques de la politique animale sont les suivants :

1. Optimiser les futurs paiements directs
2. Valoriser les particularités du canton en soutenant de manière ciblée ses avantages comparatifs
3. Inscrire l'agriculture (produits, manifestations et paysages) comme un facteur d'attractivité majeur du canton afin de faire du Valais une destination incontournable pour ses vins et ses produits agricoles

9.1. Mesures de soutien par secteur

Le tableau ci-dessous donne les informations relatives aux mesures actuelles et nouvelles concernant la politique animale 2015 du canton.

		Actuelles	Nouvelles	Commentaires
Elevage	Soutien aux fédérations apicoles			Conseil en apiculture
	Aides zootechniques			Soutien pour marchés-concours et expositions diverses
	Fédérations cantonales d'élevage			Soutien aux fédérations
	Soutien aux syndicats d'élevage bovin			Soutien aux syndicats en fonction des épreuves de productivité
	Service sanitaire petits ruminants			Selon l'ordonnance SSPR
	Campagnes d'élimination du bétail			Montant nécessaire estimé en fonction de l'évolution des besoins
	Contribution aux frais de transport du lait en zone de montagne			Diminution à 25% le taux de participation Base compte 2011 : 156'000
	Soutien à l'apiculture			Montant adapté en fonction de l'évolution des demandes
Alpages	Soutien en matière d'améliorations structurelles			Renforcement du soutien, augmentation de CHF 500'000.-
	Soutien à la recherche et au développement de systèmes de pâture adaptée			A développer dans le cadre de la protection des troupeaux Budget fonctionnement
	Monitoring des alpages			
	Former et soutenir la gestion du personnel			Réorientation des activités du SCA, réorganisation de l'Office de consultation et d'économie animale
	Soutien administratif à la gestion de l'alpage et du personnel			
	Création d'une plate-forme "bourse de la main-d'oeuvre d'alpage" et organisation d'un service de dépannage à disposition également des exploitations de base			Augmentation de CHF 20'000.-
	Participation aux frais de transport des animaux estivés en Valais et provenant de l'extérieur du canton			Encourager l'exploitation des alpages, financé par la taxe RPLP Budget fonctionnement

		Actuelles	Nouvelles	Commentaires
Fromageries	Primes de qualité raclette			Primes de qualité AOC raclette. Augmentation de CHF 25'000.-
	Organisation des cours de formation continue pour les fromagers			Activités courantes du SCA
	Organisation des cours de formation continue pour les producteurs de lait			Prestation assurée par le SCA
	Incitation à la rationalisation et à la modernisation des structures fromagères			Réaffectation du budget selon la typologie définie
Succession	Soutien à l'installation dans les zones menacées d'abandon			Budget de CHF 300'000.-
	Soutien financier pour la création d'entreprises agricoles au sens de la LDFR			Budget de CHF 200'000.-
	Création d'une banque de données centralisées sur les structures disponibles.			Assurée par le SCA
Promotion	Soutien IPRaclette			Diminution de CHF 150'000.-
	Soutien aux filières viandes Mise en valeur élimination Hérens			Augmentation de CHF 22'000.-
	Soutien à la promotion des produits valaisans Secteur production animale			Maintien du budget pour différents contrats de prestation et autres projets soutenus

9.2. Bilan financier

9.2.1. Tableau récapitulatif des mesures de soutien de politique animale

Augmentations						
SECTEUR	BUDGET 2012	BUDGET 2013	Différence	Fonct.	Invest.	Mesures
Elevage	292'000	292'000	0	0		
Alpages	30'000	835'000	805'000	305'000	500'000	Renforcement du soutien en matière d'améliorations structurelles (invest). Participation aux frais de transport des animaux estivés en Valais et provenant de l'extérieur du canton. Service de dépannage repris par le SCA pour les exploitations de base.
Fromageries	115'000	140'000	25'000	25'000		Augmentation de la prime de qualité fromage à raclette AOC
Succession	0	500'000	500'000	200'000	300'000	Soutien à l'installation dans les zones menacées (invest.) Soutien financier pour la création et la pérennité d'entreprises au sens de la LDFR.
Promotion	595'000	595'000	0	0		Subvention de fonctionnement filière viande
TOTAL	1'032'000	2'362'000	1'330'000	530'000	800'000	

Réductions						
SECTEUR	BUDGET 2012	BUDGET 2013	Différence	Fonct.	Invest.	Mesures
Elevage	250'000	80'000	-170'000	-170'000		Diminution subvention frais de transport lait (taux passe de 50 à 25%) _ Fonds RPLP Diminution subventions apicoles
Elevage	100'000	75'000	-25'000	-25'000		Suppression du soutien à l'installation de nouveaux et anciens apiculteurs : Nouveau : soutien à l'élevage des reines en apiculture
TOTAL	350'000	155'000	-195'000	-195'000		

9.1.2. Commentaires

L'ensemble des nouvelles mesures proposées correspond globalement à un montant de CHF 1'330'000.- financées principalement par les rétrocessions RPLP.

D'autre part nous proposons de diminuer et de supprimer certaines mesures actuelles pour un montant de CHF 195'000 (CHF 170'000.- pour les frais de transport lait et CHF 25'000.- pour le soutien versé aux nouveaux apiculteurs. A noter que dans le secteur apicole, le canton a versé ces 3 dernières années une subvention d'environ CHF 500'000.-

En conséquence, le bilan financier laisse apparaître un découvert de CHF 1'135'000.-. Ce découvert porte sur un montant de CHF 800'000.- dans le domaine des investissements et de CHF 335'000.- dans le domaine du fonctionnement.

Ce découvert peut être financé de la manière suivante :

- diminution de CHF 630'000.- de la RPLP liée au soutien de la promotion et prélèvement de CHF 505'000.- sur le fonds RPLP.

Le montant total de soutien après les déductions, soit CHF 1'135'000.- doit être pris avec réserve car il est dépendant des facteurs suivants :

1. Crédit budgétaire attribué au Service de l'agriculture en 2013 et suivants;
2. Evolution financière selon les besoins, les demandes et la volonté des exploitants agricoles en matière d'infrastructures principalement.
3. Maintien des redevances RPLP allouées au Service cantonal de l'agriculture.

10. Conclusion

La politique agricole relève prioritairement de la Confédération et non des cantons. Ceci est particulièrement vrai pour le secteur de la production animale, pour lequel le canton agit à titre purement subsidiaire.

Ceci dit la production animale a une fonction très importante en Valais car elle contribue :

- à la sauvegarde de la culture rurale grâce aux détenteurs de bétail bovin, ovin et caprin, notamment,
- à la conservation des races autochtones telles que la race d'Hérens, la chèvre Col noir et le mouton Nez noir
- à l'entretien et l'occupation décentralisée du territoire, notamment dans les zones de montagne et alpestre défavorisées
- à la valorisation et à la promotion des produits régionaux et authentiques à l'exemple du fromage « AOC raclette du Valais », pain de seigle du Valais AOC et « Fleur d'Hérens ».
- au maintien d'un bâti, témoignage d'une architecture rurale datant de plusieurs siècles.

Cette contribution justifie un soutien fort du canton à cette branche de production. Considérant les moyens disponibles il est cependant nécessaire d'agir de manière la plus ciblée possible.

Alain Alter
Chef de l'office